

M - 1659 - 1228 - 4,00 F

du 4 au 10 décembre 1980

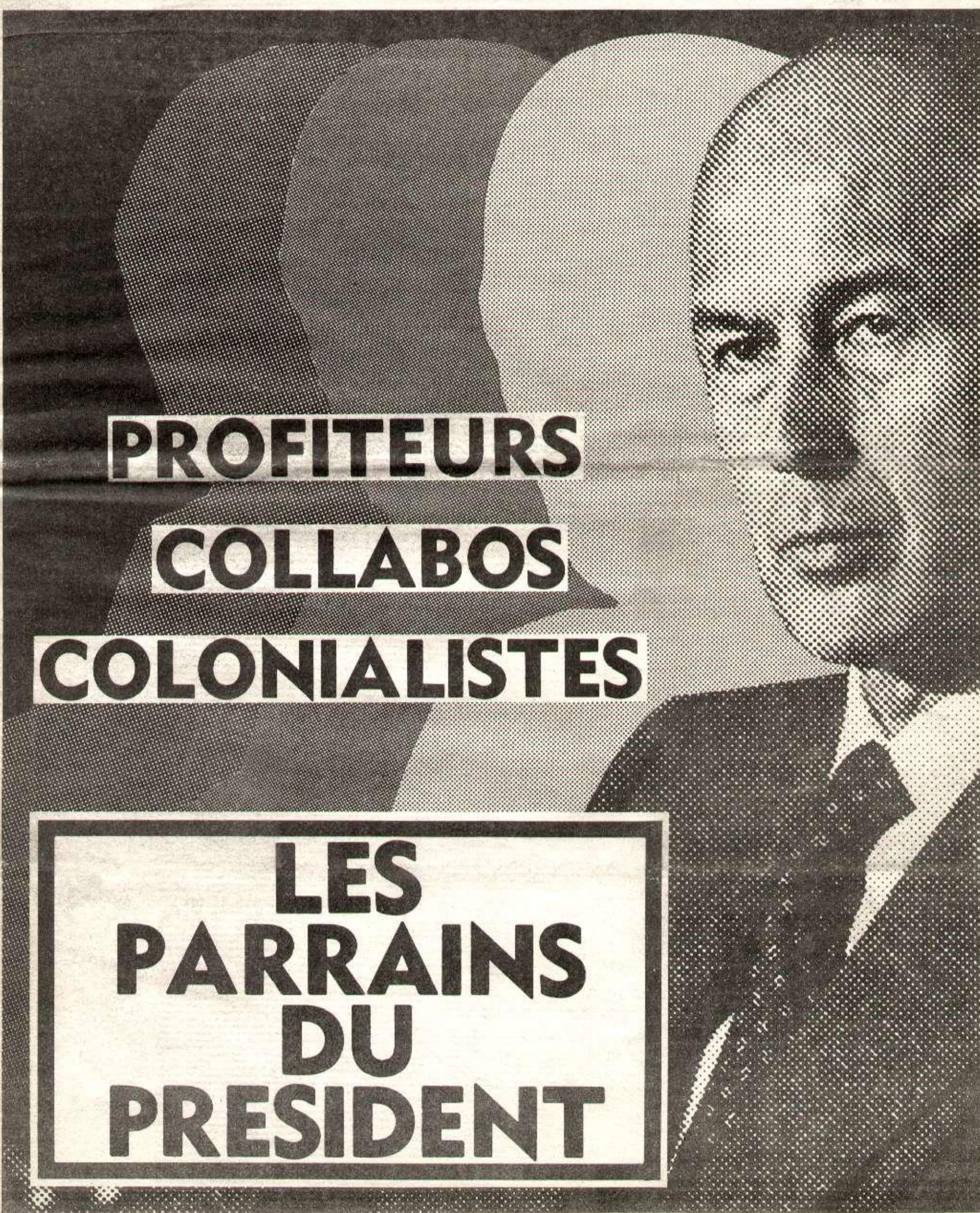
l'humanité rouge

organe
central du **PCML**

INFORMATIQUE :

LE
FILON

Voir pages centrales



PROFITEURS

COLLABOS

COLONIALISTES

**LES
PARRAINS
DU
PRESIDENT**

LA COLUCHITE, MALADIE OU REMEDE ?

Prise au début pour un nouveau gag de Coluche, sa décision apparaît de plus en plus comme une affaire sérieuse.

Elle rencontre un écho indéniable, à tel point qu'un sondage récent lui donnait entre 10 et 12,5% des voix au premier tour de l'élection présidentielle.

Cherchons donc à comprendre ce qu'il faut bien appeler un phénomène de société.

Dans le métro, on voit des graffitis proclamant : « Elections égale rigolade, Coluche c'est le plus marquant ».

Quelle que soit la motivation de Coluche en présentant sa candidature, il semble bien que ceux qui se reconnaissent en elle veulent ainsi tourner en dérision les mœurs politiciennes et les manœuvres électorales. Ils expriment de cette façon un écœurement.

Ce n'est évidemment pas un hasard si une telle candidature peut avoir lieu après mars 1978.

N'a-t-on pas vu, pendant des années, un Marchais exprimer tous ses sentiments unitaires à un Mitterrand pour aujourd'hui le traiter de tous les noms et affirmer qu'il a toujours été un traître ?

Comment, après cela, ne pas avoir le sentiment profond d'avoir été manipulé, comment ne pas se dire qu'on vous a caché la vérité, que tout se jouait en coulisse tandis que sur la scène on faisait croire que tout pouvait changer ?

Les mœurs politiciennes françaises qui font un grand recours à la télévision, apparaissent de plus en plus aux yeux de nombreuses personnes, comme du « politic show » ; le but n'étant pas

de défendre réellement les intérêts des travailleurs, mais de faire bon effet sur les spectateurs.

La candidature Coluche se fait sur fond de découragement et d'écœurement face à cette situation.

A notre avis, les gens qui se reconnaissent en Coluche ne sont pas des réactionnaires ; ils voient en lui une certaine critique de la police, du racisme. Mais ce sont des gens désabusés.

Nous ne critiquerons donc pas cette candidature mais ceux qui, par leur politique et leur attitude, ont créé ce qui l'a permis.

Ces politiciens qui, aux yeux de nombreux jeunes, apparaissent d'un autre âge, accrochés à la défense de la politique politicienne.

Ecœurement donc et cela n'est jamais positif. Cela peut déboucher sur le rejet pur et simple de la politique, assis-

milée au spectacle qu'en donnent les ténors qui envahissent nos écrans. Et pourtant si les travailleurs délaissent la politique, comment pourront-ils changer leur sort ?

Quand l'écœurement conduit à baisser les bras, il aboutit à perpétuer la force de ceux qui l'ont créé.

Ce qu'il faut donc, c'est montrer qu'il existe autre chose que le désabusement et la politique politicienne, qu'il existe une politique qui trouve sa raison d'être dans la défense des intérêts des travailleurs, politique qui ouvre des horizons.

C'est là ce que nous essayons de faire, en participant à l'élection présidentielle et surtout, dans notre combat de chaque jour. En ce sens nous avons aussi notre responsabilité pour que soit dépassé le plus vite possible l'épisode Coluche.

POUR UNE EUROPE DES DROITS DEMOCRATIQUES

12 décembre 1980 de 20h à 24h à la Mutualité (Paris) :

4 heures contre l'espace judiciaire européen

Les associations et organisations qui avaient appelé aux 6 heures contre le projet Peyrefitte le 12 novembre dernier organisent le 12 décembre 4 heures contre l'espace judiciaire européen.

A ces associations et organisations (Comité contre les interdictions professionnelles, MAN, CINRL, Syndicat de la magistrature, Ligue des droits de l'homme, Libre Pensée, etc., LCR, OCT, PCML, PCRML, PSU ...) sont venues se joindre quelques autres (Comité pour l'amnistie des prisonniers politiques bretons, comité pour la libération des prisonniers politiques irlandais, etc.).

Après une présentation générale — avec des intervenants allemands, belges, italiens, irlandais, français, puis une intervention du comité pour l'amnistie des prisonniers politiques bretons sur la Cour de sûreté de l'Etat — la deuxième partie de la soirée, de 21h30 à 24h se déroulera sous forme de forum sur les contours et processus de l'espace judiciaire européen.

A PROPOS DES LEGISLATIVES PARTIELLES

Quelles tendances se dégagent des deux tours des élections législatives partielles qui viennent de se dérouler ?

La première, et la plus importante, est qu'elles constituent une défaite électorale du parti présidentiel, l'UDF. Sur les sept sièges de députés à pourvoir, l'UDF perd les trois qu'elle détenait. Quel que soit la portée limitée de ces élections et leur caractère relatif en raison du fort taux d'abstention (allant de 30 à 73%) ces résultats n'en constituent pas moins une condamnation de la politique suivie par le gouvernement. Ils traduisent l'existence d'un mécontentement dont le PS est le principal bénéficiaire électoral puisqu'au premier tour il renforce, dans l'ensemble, légèrement ses positions et qu'au second il remporte quatre sièges.

L'autre tendance de ces élections est le PCF. Les résultats du premier tour font apparaître, en effet, une nette tendance au recul sauf en Dordogne et dans l'Aveyron.

Il faut également noter que ces élections ont fait apparaître dans l'Ain et le Doubs, une certaine convergence entre le PS et le RPR, qui s'est traduite dans un cas (Ain) par l'élection du candidat PS, dans l'autre (Doubs) par l'élection du candidat RPR. Dans l'Ain, le candidat RPR, René Dulot, qui avait obtenu 13,29% des voix au premier tour a refusé de se désister pour le candidat UDF : « Je suis choqué, devait-il dire, que le représentant du parti de M. Lecanuet ait pu se croire autorisé, dès le soir du premier tour, à s'approprier les voix qui se sont rassemblées sur mon nom », « Entré libre dans cette compétition, ajoutait-il, j'en sors libre ». Il apparaît que cette attitude n'est pas individuelle puisqu'elle a été également celle de Jacques Chirac, venu dans le Doubs soutenir le candidat RPR. Alors qu'il y avait deux candidats en lice, celui de l'UDF et celui du RPR, Jacques Chirac déclarait : « J'ai des convergences avec tous ceux, sans considérations partisans, qui veulent sortir le pays de l'ornière. »

Ici et là, dans la presse, certains, extrapolant les résultats de ces élections partielles en viennent à tirer des conclusions quant à l'élection présidentielle. Nous pensons, quant à nous, qu'il convient d'être beaucoup plus prudent, en raison notamment du fort taux d'abstention qu'elles ont connues.

De Plogoff au Larzac

Hasard sans doute, mais ô combien parlant : le jour même où les CRS chassaient du Champ de Mars les paysans du Larzac, le Journal officiel publiait la déclaration d'utilité publique permettant le début des travaux de la centrale nucléaire de Plogoff.

Larzac, Plogoff : qui connaît ceux qui mènent ces combats sait qu'il s'agit de populations entières, attachées à leur terre, à leur travail, dressées, unanimes, dans le refus de décisions arbitraires que le pouvoir veut leur imposer par la force.

Larzac : voilà des paysans qui travaillent très durement, dans des conditions difficiles. On veut les exproprier sous le prétexte des besoins de la défense nationale. Elle a bon dos « la défense nationale » quand il s'agit tout sordidement de spéculation foncière, de tripotages financiers ! N'est-ce pas M. de la Malène, qui avez su faire appel à vos très hautes relations au ministère de la Défense pour que soit décrétée l'extension du camp militaire du Larzac ! Le défense de vos intérêts de spéculateur... La voilà la « défense nationale » en question.

Et quelle pourrait bien être cette « défense nationale » qui se ferait contre ceux qu'elle est sensée protéger ? Car cela fait des années que les paysans du Larzac, les populations concernées, les élus de la région, ont refusé cette extension.

Rien n'y fait : le pouvoir veut la leur imposer à tout prix. Il ne veut pas être contraint à reconnaître les motifs sordides qui sont à l'origine de tout... Raison d'Etat. Et puis, on ne cède pas devant le peuple, l'exemple peut être contagieux.

Plogoff : ce sont là, de génération en génération, des marins, des paysans auxquels on veut aujourd'hui imposer une centrale nucléaire. Ils la refusent unanimement car elle détruira ce qui les fait vivre, la pêche ; car elle bouleversera tout ce à quoi ils sont attachés ; car on leur a menti, car on leur a caché les risques.

Ils ont démocratiquement dit non. Ils ont refusé une enquête dite d'utilité publique qu'on a voulu leur imposer par l'occupation et la violence militaire. Et aujourd'hui, le pouvoir poursuit son escalade dans l'agression.

Un tel pouvoir ne représente pas les intérêts de la population mais plutôt des intérêts étrangers à la population, des intérêts capitalistes. Etranger au peuple, il a peur du peuple.

La démocratie n'est pour lui qu'une parodie qu'il ne respecte que quand elle aboutit à ce qu'il avait projeté ou quand le respect lui en est imposé. Quand elle entrave ses projets ou fait obstacle aux intérêts qu'il représente alors il montre son visage dictatorial.

Qu'est-ce que la dictature si ce n'est d'imposer des décisions, par tous les moyens, à une population qui dans sa masse les refuse, si ce n'est de la mettre face au choix : capituler ou tu seras réprimée. C'est un pouvoir qui ne pouvant obtenir l'adhésion par la conviction recourt à la force brutale.

Plogoff, Larzac... Ce sont des hommes et des femmes fiers ; ils ont lutté, ils lutteront. Nous avons été, nous serons à leurs côtés.

Pierre Burnand

Total précédent : 71 296 F

Supt à réabt hebdo B. D.	Isère	10
Son à librairie	Paris	115
Supt à réabt hebo PH. M.	Metz	60
P.	Bayonne	10
E. M.	Aubagne	5
L. T.	Grenoble	60
F. P.	Aix/Bains	60
D. B.	Epinay s/Seine	60
G. J.	Thenac	60
S. J.	Grenoble	60
Son et bravo pour la tribune de discussion M. PH.	Isère	500
Supt à réabt hebdo C.M.	Paris	45
Cellule du PCML	Aveyron	250
Supt à réabt hebdo S. H.	Dreux	10
R. P.	Clermont	10
S.	La Courneuve	110
V. B.	Lyon	50
C. J.	Gard	45
Cellule Jeanne Labouarbe du PCML	région paris.	141
Un camarade banlieue sud	Paris	200
Supt à réabt hebdo M. MF	Orléans	60
L. M.	Marseille	60
P. W.	Indre/Loire	60
B. R.	Paris	60

Nouveau total : 73 397 F

SOUSCRIPTION PERMANENTE

TELEPHONEZ-

NOUS AU

205 51 10

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques JURQUET — Rédacteur en chef : Pierre BURNAND

Rédacteurs : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Rémi Dainville, Estelle Delmas, Serge Forest, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Yves Lepic, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers, Evelyne Le Guen.

Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau — Administration : Max Durand

Imprimerie La Nouvelle — Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.

L'HUMANITE ROUGE — BP 201 — 75926 Paris Cedex 19 — CCP : 3022672 D La Source — Commission paritaire :

N° 57 952 — Dépôt légal : 4e trimestre 1980

LA MAFFIA DES GISCARD

Un livre vient de paraître ces derniers jours, « La saga des Giscard », publié aux Editions Ramsay. Le nom de son auteur, Pol Bruno, est un pseudonyme qui dissimule plusieurs hauts fonctionnaires et journalistes. L'approche de l'élection présidentielle n'est sans doute pas étrangère à cette publication... Mais, quelle que soit la motivation des auteurs, la publication d'un tel livre est tout à fait utile pour discerner le vrai visage de celui et de ceux qui tiennent en mains les affaires du pays. Car Giscard d'Estaing (qui faillit s'appeler Giscard de la Tour fondue...) est un pur produit d'une de ces familles qui, depuis des décennies, ont édifié leur fortune sur le dos des peuples colonisés et des travailleurs français. Une des ces familles qui ont allié la banque et le pouvoir. Une de ces familles qui éprouvent envers le peuple une haine égale à la peur qu'il leur inspire... Une de ces familles aux mains sales, que l'on retrouve toujours du côté des fusilleurs. Voici quelques-uns des hauts faits de ces gens-là...

Pierre BURNAND

Plutôt Hitler ...

L'arrière grand-père de Valéry Giscard d'Estaing, Agénor Bardoux est un des chauds partisans de Thiers dans la répression sanglante contre la Commune. Il est alors maire de Clermont-Ferrand. En 1877, il devient ministre de l'Instruction publique de Mac-Mahon. En 1882, il est nommé sénateur inamovible. Le monsieur est également administrateur de la Société générale de crédit industriel et commercial et de la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans.

Le grand-père, Jacques Bardoux, poursuit la tradition. Il devient président de la Société d'études et d'informations économiques, organisme de propagande des de Wendel. En 1935, il est cosignataire d'un « manifeste pour la défense de l'Occident et la paix en Europe », dans lequel on lit : « Sous le prétexte éthiopien, on assiste aujourd'hui à la coalition monstrueuse de toutes les anarchies, de tous les désordres, contre une nation où se sont affirmées les valeurs, relevées, organisées, fortifiées depuis quinze ans, quelques-unes des valeurs essentielles de la haute humanité. » Jacques Bardoux est en effet un actif partisan du fascisme de Mussolini, qui vient d'envahir l'Ethiopie. Soutien agissant de Laval et de Pétain, il est, c'est logique, un partisan zélé de la répression anti-communiste de 1939. Lors de l'arrivée en France des troupes nazies, Bardoux rejoint Pierre Laval. Il écrit alors : « Le désastre de la patrie est le résultat de la faillite intellectuelle, morale de tout un personnel gouvernemental et administratif, civil et militaire, le personnel du Front populaire dont je m'honorerai toujours d'avoir, pendant des années, été l'adversaire. » Bientôt, Bardoux est l'un des artisans de premier plan de la remise des pleins pouvoirs à Pétain et à Laval. Par la suite, il devient membre du Conseil national de Pétain. Préfaçant un article de Pétain, il écrit : « Dans la cité que le Maréchal veut bâtir, il n'y a pas plus de place pour le gréviculteur de profession que pour le politicien de métier. »

Quinze jours après la grande rafle du Vel-d'hiv, au cours de laquelle 12 884 juifs seront arrêtés

avant d'être déportés, il écrit : « ... Il y va de la sécurité de notre terre, de la santé de notre peuple, du prestige de notre nationalité... Aucun étranger ne peut, ni en France ni dans l'Empire, posséder, administrer ou diriger un journal quotidien, un organe politique, une école publique ou privée, un théâtre ou un cinéma, une maison d'édition ou d'impression. La pensée française doit être libérée de toute entreprise corruptrice... Comment redonner son prestige à l'Etat tant que sa réalité primordiale, la citoyenneté, ne sera pas définie par un texte essentiel et un seul ? »

Edmond la francisque

En 1930, le père de Valéry Giscard, Edmond devient le responsable d'une chronique dans le journal *La dépêche coloniale et maritime*. C'est le début d'une carrière qui va le mener aux premières places des milieux de la banque et du colonialisme. Le patron de *La dépêche* est surnommé « Le roi de l'Indochine ». Il s'appelle Octave Homberg et a fondé la Société financière française et coloniale (SFFC) qui investit en particulier en Indochine... En 1931, Edmond Giscard d'Estaing devient directeur adjoint de la SFFC. Quand la SFFC passe sous le contrôle de la Banque d'Indochine (BIC), Edmond Giscard devient président du Conseil d'administration. La BIC qui a le privilège d'émettre la monnaie en Indochine, réalise également d'énormes profits en imposant la culture, le commerce et la consommation de l'opium. Edmond Giscard est, en 1980, toujours président d'honneur de la SFFC. Celle-ci, sous sa présidence aura connu un développement important, malgré la défaite du colonialisme français en Indochine. En

1949, elle s'appellera la SOFFO. En 1952, Edmond Giscard décrit ainsi une plantation d'hévéas de la SOFFO : « Il existe une véritable petite armée privée sur le domaine : 800 hommes armés, nourris, payés par la société et placés sous les ordres d'un officier de l'armée française. » La SOFFO contrôle d'autres exploitations, hors d'Indochine : la Compagnie forestière Shanga-Oubangui, par exemple. En 1960, elle prend le contrôle de la Société des caoutchoucs d'Indochine, dirigée par un certain René Bousquet. Par la suite, elle se lancera dans l'immobilier, tout en contrôlant de nombreuses exploitations diverses, en particulier en Afrique.

En 1974, Edmond Giscard devient président d'honneur. Hommage lui est rendu par René Bousquet, membre du Conseil d'administration de la Banque d'Indochine et de la SOFFO : « Dans des circonstances difficiles, M. Giscard d'Estaing a apporté à la SOFFO le concours de son autorité personnelle, de ses qualités exceptionnelles et de sa grande expérience. »

Au long de ces années, Edmond Giscard a eu lui aussi une intense activité politique. En 1934, lors de la tentative de coup d'Etat fasciste du 6 février, il est adhérent à la ligue fasciste des « Croix de feu ». Il est président du comité du VIII^e arrondissement. Sous l'occupation, il sera décoré de l'ordre de la francisque (N° 918). Ses deux parrains sont son frère René et du Moulin de Labarthète, chef du cabinet civil de Pétain.

Un certain Bousquet

Le 4 juillet 1942, une réunion au sommet rassemble, du côté allemand, le général Oberg, les SS Hagen, Knochen et Lischka et du côté français, le commissaire aux questions juives, Darquier de Pellepoix, ainsi que le secrétaire général de la police, René Bousquet. Au cours de cette réunion sont mis au point les modalités de l'arrestation et de la déportation massive des Juifs. Les 16 et 17

juillet 1942, René Bousquet fournit les moyens en matériel et en effectifs pour procéder à la grande rafle. Le 17 juillet, Leguay, le subordonné de Bousquet insistera pour que les 4 051 enfants arrêtés soient eux aussi déportés.

Après guerre, c'est ce même Bousquet qui siègera dans des conseils d'administration aux côtés d'Edmond Giscard et lui rendra hommage.

Valéry, l'OAS

Le 4 décembre 1962, l'avocat des tueurs de l'OAS, Isorni, écrivait à Valéry Giscard d'Estaing, alors secrétaire d'Etat aux finances : « J'étais l'avocat de l'aide de camp du général Salan, le capitaine Ferrandi... Jean Ferrandi, s'étant tu, a été condamné à quinze ans de détention criminelle. Je pense aujourd'hui avec mélancolie que de tels marchés suggérés en confidence sont rarement respectés et qu'il eut été préférable de ne rien cacher. Sans que la décision des juges fut plus sévère, la lumière eut été faite sur ce qui était encore obscur... Elle eut été faite enfin à propos de ce ministre qui agissait de telle sorte que des compte-rendus de conseils ministériels étaient transmis au général Salan. Ce ministre, c'est vous Monsieur le ministre. Il résulte en effet du rapport adressé par le chef de l'OAS-métropole au général Salan que, dans « l'équipe 12 » qui aidait ce dernier, vous portiez le numéro 12B. Vous

n'ignorez pas qui est 12A, ce qu'il faisait, ses contacts avec le capitaine Sergent. Il transmettait les renseignements que vous lui donniez... »

Le 6 mars 64, Isorni comparait devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de la Seine, à la suite d'une plainte en diffamation déposée par Valéry Giscard. Isorni indique qu'il a disposé durant quelques semaines des archives de Salan et analyse un document de l'OAS-métropole adressé à Salan. On y lit : « En ce qui concerne 12B, sympathisant sans plus, opportuniste qui joue son avenir d'homme politique en ménageant tout le monde, il laisse faire 12A en feignant de l'ignorer. Ne sera plus sûr s'il atteint son but : le remplacement du ministre des finances... » Au terme du procès, les poursuites de Giscard seront déclarées irrecevables.

Cousins

François Giscard d'Estaing : directeur de la Banque centrale de l'Afrique équatoriale et du Cameroun ; directeur de la banque française du commerce extérieur ; administrateur entre autres de Air Bus industrie, de la société des états de Kinta (Malaisie), des Assurances générales de France, de SAFA Cameroun, les assurances Union et Le Phénix, etc...

Philippe : PDG de Thomson-CSF international, vice-président de LMT ; administrateur de Thomson-Ericson, etc...

Jacques : directeur financier du Commissariat à l'énergie atomique ; président du conseil d'administration de la Société des mines de l'Air, au Niger, etc...

Vie de château

Valéry Giscard a trois sœurs et un frère.

Sylvie Giscard, comtesse de Las Cases, château de La Baume à Prinsuejols en Lozère.

Isabelle Giscard, comtesse Guy Foulques-Lasteyrie du Saillant, château du Saillant à Voutezac, Corrèze.

Marie-Laure Giscard, comtesse Jacques de Broissia de Froissard, château de Marigna.

Olivier Giscard d'Estaing, PDG de Gibbs Hill France, administrateur d'IBM France, d'Isola 2000 ; château de Chaillot à Vierzon.



Franchement par les temps qui courent ce serait mal vu de mettre en cause l'honneur de la justice. Un garde des Sceaux particulièrement sourcilieux (Sylvestre prétend qu'il a aussi de grandes oreilles) veille sur son indépendance, comme un curé de campagne sur la virginité d'une rosière.

Ça serait pas prudent non plus de manier l'allusion perfide au sujet du président et de sa croqueuse de diams. Ponia, l'homme lige, assurait la semaine dernière à la radio qu'il fallait s'attendre sur ce sujet à des démentis cinglants. Le démenti comme dirait Bocuse est un plat qui se mange froid... Peut-être que justement on pourrait se payer le portrait de Poniowski.

Raconter des choses immondes sur ses déclarations douteuses à propos des méthodes de refroidissement employées pour préserver la mémoire de son prince et néanmoins ami, de Broglie.

Mais non, ça non plus c'est pas permis. Un pré-rapport de la commission parlementaire d'enquête sur l'affaire de Broglie rédigé par Longuet, l'ancien fondateur du groupuscule fasciste Occident, vient d'innocenter de manière formelle l'ex-ministre de l'Intérieur.

Bref, sous ce régime — dont pourtant le candidat Garaudy assure qu'il est le plus corrompu que la France ait connu depuis 200 ans — il devient pratiquement impossible d'assouvir l'hostilité primaire et inavouable que je nourris à l'égard des hommes du pouvoir.

Ces gens-là sont inattaquables. Aussi nets qu'une cuvette de WC nettoyée par Harpic.

Alors, il ne reste plus qu'à se mettre sous la dent les exploits minables des sous-ordres majoritaires.

Dans la rubrique « le régime est sans tâche en dépit d'inévitables bavures », l'actualité nous offre cette semaine l'aventure sordide d'un membre de la haute cour de justice, parlementaire affilié au groupe gaulliste quinze ans durant, conseiller général de l'Eure, décoré comme un sapin de Noël et notaire de son état. L'honorable élu s'était fait une spécialité de plumer les vieillards.

Vous me direz qu'à une époque où tant de mal-faisants n'hésitent pas à arracher leurs sacs à main aux retraitées, c'est faire preuve de bonne éducation que de piquer le pognon des vieux dans l'intimité poussiéreuse d'une étude.

C'est tellement plus élégant que c'en est moins punissable, à preuve Maître Thoraille n'en a pris que pour 2 ans ferme.

N'empêche, si d'aventure quelque salopard réussit à s'embusquer dans les allées du pouvoir, eh bien... la justice passe dans toute son impartialité et sa rigueur. La preuve en est faite.

A bâtons rompus

Par Pierre Marceau

Elle n'a connu qu'un seul homme. Pendant les vacances, cet été ce fut le grand amour. Il l'a rodée et bichonnée. Aujourd'hui, il est retourné dans son pays. Et elle reste seule et sans maître.

Eh doucement! Gardez vos hoquets d'indignation et vos injures pour un autre. J vous jure que j'ai rien à voir avec l'auteur de cette prose phallo-cratique de seconde zone.

Il ne s'agit que d'un échantillon échappé de la masse de prospectus qui encombre ma boîte aux lettres. Soit dit en passant, c'est sûrement à cause d'eux et de leur obstruction systématique que le percepteur m'a envoyé une feuille rose recommandée en guise de rappel.

En l'occurrence, c'est un luxueux dépliant édité par le département occasion des usines Citroën.

Notez bien que, outre la vulgarité du propos, cette pub vante un produit qui commence à dater. De nos jours, la femme n'a plus de maître, quant à ne connaître qu'un seul homme...

En somme, c'est une très très vieille bagnole.

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM
Prénom
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à L'Humanité rouge — BP 201 — 75926 Paris Cedex 19)

Jeunes chômeurs, comme l'oiseau sur une branche sciée

Le conseil des ministres du 18 novembre a entendu un rapport du ministère du travail et de l'emploi sur la deuxième phase du 3^e pacte national pour l'emploi, « c'est un franc succès ». L'objectif du gouvernement de placer 534 000 jeunes ou femmes sera vraisemblablement atteint. D'octobre 79 à octobre 80, le nombre d'apprentis a augmenté de 15%, celui des stagiaires à contrats emploi formation de plus de 33%, et les stages pratiques de plus de 76%. Sans conteste, voilà une affaire qui marche. Nées en 75, les mesures Granet « destinées à favoriser l'emploi des jeunes de moins de 20 ans », enrichies par le 1^{er} pacte national de 77 à 78, par le 2^e de 78 à 79, par la première campagne du 3^e de 79 à 80, couronnées par la deuxième phase du 3^e de 80 à 81. Les mesures pour « l'emploi des jeunes » avec leur kyrielle d'avantages, d'exonérations de charge sociales, d'indemnisation de formation, de déductions fiscales, d'embauche avec primes; méritent bien l'enthousiasme que leur manifestent le CNPF et les PME réunis.

Il faut vous dire que chez ces gens-là, monsieur, on compte avec, on pèse sur, on profite de l'immense poussée du chômage des jeunes. En 70, parmi les jeunes de 15 à 17 ans, 5,7% étaient chômeurs; en 76 23%, en 80 27%. Parmi ceux de 18 à 24 ans, 3% étaient chômeurs en 70; 9,9% en 76 et 15,3% en 80! Pas moins de 40% des demandeurs d'emploi sont des jeunes, parmi ces jeunes chômeurs, ce sont les jeunes filles qui constituent le gros des effectifs, entre 15 et 24 ans, il y a deux fois plus de filles que de gars au chômage.

Ajoutons à cela que les

enfants d'ouvriers représentent 49% et les enfants d'agriculteurs 15% du total des jeunes chômeurs. Traits remarquables: que les jeunes vivent dans une région fort peu industrialisée, comme le Languedoc-Roussillon ou dans une région en pleine « reconversion industrielle » comme le Nord-Pas-de-Calais, qu'ils disposent d'aucune formation professionnelle comme 60% des jeunes en Ardennes ou possèdent majoritairement un niveau d'enseignement secondaire, comme dans l'Isère ou l'Hérault, ils connaissent de toute manière un fort taux de chômage.

Usés par leurs premières

et vaines recherches d'emploi, ils sont rapidement happés par l'engrenage de l'intérim, 55% des travailleurs temporaires ont entre 16 et 25 ans! Ainsi on assiste à « La création d'un marché périphérique avec des emplois déqualifiés aux tâches parcellisées. Ce dernier marché est le seul auquel puissent avoir accès un grand nombre de jeunes, de femmes, de travailleurs immigrés... » (Jean Rousse-

idiot et payé juste au SMIC) « Moi qu'adore fignoler les pièces et faire un boulot correct », « c'est ça ou rien. A mon âge avec le service national qui me pend au nez personne ne m'engagera hormis les entreprises de travail temporaires. Et maintenant, j'ai pris l'habitude d'un salaire aussi minable et irrégulier soit-il ».

Mohamed, 24 ans a passé 2 ans et demi chez Renault à force de contrat renouvelés tous les trois mois. Ouvrier vérificateur P2, il touchait chaque mois un salaire inférieur à 1000 frs à celui des titulaires.

Alors, devant l'absence d'un choix, d'une réelle insertion professionnelle, le temps d'un sursis, à la recherche d'une possible formation, d'une hypothétique embauche, les stages Barre pour l'emploi...

Nathalie VILLOTIERS

Sources INSEE et Centre d'études pour l'emploi.



let, directeur de recherches au centre d'études de l'emploi). « Le poste que j'avais était un boulot d'OS

L'esprit munichois aujourd'hui

Il faut reconnaître une chose à Poniowski: il a de la suite dans les idées. Le 25 novembre dernier, interrogé au sujet de la rencontre de Varsovie entre Giscard et Brejnev, dont il fut l'organisateur, il a exposé à nouveau sa conception des rapports avec l'URSS.

« Si les Russes détruisaient l'Europe et les Etats-Unis, a-t-il dit, ils seraient seuls face à une évolution de tout le reste du monde, conduite par la Chine, ce qui est la chose que redoutent le plus les Soviétiques. A l'inverse, si nous détruisions l'Union soviétique, nous nous trouverions avec une Union soviétique balkanisée et nous ferions face à ce front des pays en voie de développement conduit par la Chine et qui constituerait une menace. Nous avons besoin, dans l'avenir, l'un de l'autre... Nous sommes complémentaires. Nous sommes finalement de la même culture, de la même technologie, nous sommes les pays blancs... ».

Outre les accents racistes qui ne sont pas sans rappeler ceux d'un idéologue soviétique officiel qui, il y a quelques années, s'adressait aux Occidentaux en leur disant qu'ils avaient des intérêts communs face aux Jaunes, Poniowski présente ainsi une vision du monde où le tiers monde est l'ennemi.

Il s'agirait de maintenir

à tout prix de bons rapports avec l'URSS pour pouvoir faire face en commun à cet ennemi montant que représenteraient les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui n'acceptent plus le pillage et la domination.

Voilà qui explique bien des attitudes face aux agressions de l'URSS et tout spécialement lors de celle contre l'Afghanistan.

Vision impérialiste du monde qui veut maintenir le tiers monde sous sa domination, qui s'oppose à un nouvel ordre économique mondial.

Autrefois, certains recherchaient l'alliance d'Hitler contre l'Union soviétique et pour cela acceptaient ses coups de force successifs.

On appelait cela l'esprit de Munich.

Les propos de Poniowski sont ceux d'un nouvel esprit de Munich, dans les réalités du monde actuel. Ils sont à l'opposé de la défense de la paix: celle-ci suppose, en effet, à la fois l'alliance avec le tiers monde, l'établissement de nouveaux rapports avec lui et une politique de fermeté face aux agressions de l'URSS.

Poniowski n'est pas un homme seul. Conseiller privilégié de Giscard d'Estaing, il exprime ainsi une tendance de la politique gouvernementale actuelle.

Abonnement Noël 80 3 mois, un livre cadeau

Commencer une chaîne de cadeaux où notre hebdo serait un pivot pour la discussion et le combat en commun: c'est le sens de notre campagne d'abonnement NOEL 80!

L'un des livres cadeaux répond parfaitement à cet objectif.

« L'Oued en crue » de Bediya Bachir, refusé à l'édition dans les années 60, donne la parole au peuple algérien en lutte pour sa libération, à travers des personnages extrêmement attachants.

La mère Houria Zerrouk, déchirée par la mort de son mari, de ses enfants, symbolise la souffrance mais aussi la révolte et l'espoir; elle devient le symbole de la force du peuple: « Les balles ne pouvaient plus rien contre elle ».

A travers la vie de Mouloud, le fils, en Algérie puis en France, nous découvrons la vie difficile des jeunes et la condition dramatique des travailleurs immigrés. Avec Aït Aïdir, qui se bat dans les maquis et sa femme française, nous apparaît la solidarité qui unit tous ces héros du peuple algérien.

Un livre à lire, à faire lire. Pourquoi pas avec un abonnement de trois mois à notre hebdo.

— pour 3 mois, un livre

— pour 6 mois, un livre et un abonnement d'un mois pour un ami

Nom :

Adresse :

3 mois : 45,00 F

6 mois : 90,00 F

Au choix, pour 3 et 6 mois

L'Oued en crue

Munich 38

Cinéma anti-impérialiste

Pour 6 mois, adresse pour abonnement gratuit d'1 mois

Nom :

Adresse :

Renvoyer ce bulletin à: l'Humanité rouge

BP 201 — 75926 Paris Cedex 19

(Chèque libellé à l'Humanité rouge, sans indiqué de numéro de CCP.)

Huit militants corses face aux provocations du pouvoir

Le Pouvoir ne s'embarrasse pas de dénis de justice, il les multiplie. Tout d'abord, il refuse systématiquement la mise en liberté provisoire de huit militants corses qui, en janvier dernier, avec le «Collectif nationaliste» de Bastelica (près d'Ajaccio) démasquaient et interceptaient un trio de barbouzes de *Francia*, dont le chef, Pierre Bertolini et son adjoint Alain Ollié. Ils ont remis ces membres de police parallèle aux autorités juridiques, tel Bertolini qui a reconnu avoir dirigé 46 attentats contre des gens plus ou moins proches de l'organisation autonomiste légale, l'*Unione di u populu Corsu* (UPC).

Où est l'atteinte à la sûreté ou à l'autorité de l'Etat dans l'action de Bastelica?

Ensuite, seuls les militants corses sont déferés devant la Cour de sûreté de l'Etat et huit d'entre eux sont toujours incarcérés onze mois après. Par contre, Bertolini et ses complices sont déferés uniquement devant la juridiction de droit commun. Pour la forme pourrait-on dire. En effet, Bertolini était mis en liberté provisoire dès la fin juillet dernier et depuis il ne répond même pas aux convocations du Juge d'instruction. Et maintenant, c'est Ollié qui vient d'être libéré, le 25 novembre, dans les mêmes conditions!

GREVE DE LA FAIM

Les militants corses toujours incarcérés font la grève de la faim depuis le 12 novembre dernier pour obtenir leur mise en liberté provisoire. «Nous la mènerons jusqu'à son terme ultime», déclarent-ils.

Les deux poids, deux mesures de la prétendue justice française sont inacceptables. Dans leur déclaration, les emprisonnés expliquent le pourquoi de cette injustice flagrante :

«Nous avons conscience que l'on nous fait payer à la fois le fait d'avoir prouvé l'existence en Corse des polices parallèles, celui de n'avoir pas succombé à

l'énorme provocation que fut l'investissement de Bastelica par une armée et, enfin, l'incompétence dramatique des pouvoirs publics qui ont provoqué la mort de 3 personnes dont 2 civils étrangers aux événements.»

(NDLR : mitraillés par les cow-boys de l'OCRB et autres gardes-mobiles). Dans cette affaire, ce sont une cinquantaine de militants corses qui se retrouvèrent traduits en Cour de sûreté de l'Etat. Il est probable que ce procès ait lieu en janvier. Quant à celui des barbouzes... on ne sait pas!

AMNISTIE!

Auparavant, il est question d'une prochaine et nouvelle charette de militants nationalistes accusés d'appartenir au FNLC (en décembre).

L'UPC, qui rejette la position indépendantiste du FNLC et condamne la violence, affirme qu'une large part de son combat «pour un statut d'autonomie interne» doit être faite à la solidarité envers tous les militants corses victimes de la répression. Elle écrit :

«Les responsables de la situation dramatique du peuple corse et de la violence qu'elle a engendrée sont, depuis la conquête, tous les gouvernements de la France et spécialement le régime issu de 1958. L'UPC a décidé d'engager une action efficace pour que le peuple corse et tous les démocrates, réclament du Parlement français une loi d'amnistie pour les militants du FNLC, qui ne soit pas une grâce mais une mesure législative de justice et d'apaisement.»

Notre parti est pleinement partie prenante de cette lutte pour l'amnistie de tous les militants corses et de Colette Meynard, ainsi d'ailleurs que des militants bretons.

Claude LEBRUN

Congrès du Syndicat de la Magistrature Poursuivre la résistance

Le XIII^e Congrès du syndicat de la magistrature se tenait les 28, 29 et 30 novembre à Paris, au Palais de Justice.

A quelques jours du terme de la procédure d'urgence (1) qui va faire entrer dans la loi ce qui n'était encore que le projet «Sécurité et libertés», ce congrès pouvait dresser le tableau des évolutions dangereuses conduites ces dernières années par le Pouvoir en matière de droit. Evolutions dont le projet Peyrefitte aura été une étape importante et grave dont on peut tout à fait s'attendre qu'elle sera suivie de nouveaux développements.

En même temps, faisant le bilan de son activité, le syndicat de la magistrature pouvait donner les contours, les limites d'une résistance dans laquelle il ne s'est certes pas trouvé seul, mais qui (les faits le démontrent) n'a pas rassemblé les forces nécessaires pour mettre en échec les plans du Pouvoir. D'autant que celui-ci a su très adroitement jouer des divisions de tous ordres en face de lui et détourner, pour une bonne part, au profit de ses projets le sentiment d'insécurité (largement justifié par le développement du chômage, de la précarité de l'emploi, par la diminution du pouvoir d'achat...) par une campagne engagée de longue date, ne répugnant à aucune perfidie, y compris le mensonge, sur le thème de la sécurité (2). Le Pouvoir avait aussi déjà pu enfoncer des coins d'importance en mettant en place par exemple sa législation anti-immigrés (3).

Répondre à une telle situation n'était pas chose facile pour un syndicat qui, en même temps qu'il s'est renforcé dans cette tourmente (en témoignant le rapport financier traduisant une hausse des effectifs et une situation financière saine (4), en même temps qu'il s'est trouvé partie prenante, voire en première ligne, des mobilisations les plus massives jamais réalisées dans la profession, voit les attaques du Pouvoir redoubler de violence et constate «l'impunité politique, l'impression de puissance du régime» (5).

Sur quelles bases appuyer la résistance et quel rôle, quelles pratiques pour le

syndicat? A travers le rapport du Conseil sortant, à travers les commissions (autour du thème «Police et Justice»), à travers les débats, ce sont bien sûr ces questions qui se sont posées.

A l'issue de ces trois journées, il est clair que le syndicat de la magistrature est et reste l'un des points d'appui de cette résistance à l'érosion accélérée des droits et libertés démocratiques dont les luttes du peuple de notre pays avaient permis l'instauration. Il est tout aussi clair que la cause première des difficultés qu'il rencontre en tant que syndicat de magistrats réside dans le fait que ce qui aurait du être la force principale qui oriente et entraîne toute la résistance — la classe ouvrière —, affaiblie par le poids du chômage, par les coups de l'ennemi, dispersée par des politiques divergentes et non conformes à ses intérêts, ses organisations plus que jamais divisées, s'est trouvée démunie et en fin de compte pour l'essentiel désarmée et démobilisée face à ce nouvel assaut.

Quels que soient la bonne volonté et les efforts des magistrats progressistes, dans une affaire qui oppose la classe bourgeoise, les monopoles de ce pays, leur Pouvoir, à tous ceux qu'ils oppriment, ils ne peuvent constituer le rempart des libertés. Il est tout aussi vrai que, compte tenu de «la place privilégiée qu'ils occupent en rendant la Justice au nom du peuple français» (5), il importe qu'ils continuent à «démystifier la loi» (5), à défendre les principes qui, dans leur profession, sans être bien évidemment la garantie des libertés pour le peuple, peuvent en être des points d'appui; il importe qu'ils continuent à dénoncer et à combattre les projets du Pouvoir (il y en aura d'autres) restrictifs de ces libertés.

A cela le Congrès n'a pas renoncé, bien au contraire, sans s'enfermer dans telle ou telle logique politique partisane qui n'aurait pu rendre compte de sa riche diversité, en préservant donc une indépendance qui fut pour beaucoup dans sa capacité à être en bonne place dans la résistance.



AUXILIAIRES DANS LE COLIMATEUR GOUVERNEMENTAL

Un des buts poursuivis par le ministère de l'Éducation est de réduire le nombre de maîtres auxiliaires.

Par le décret du 13 novembre, publié au bulletin officiel et de l'éducation, un grand pas dans cette entreprise vient d'être accompli.

Ses dispositions «visent à améliorer les modalités de remplacement des professeurs absents et s'inscrivent dans l'ensemble des décisions récemment arrêtées en vue de résorber l'auxiliaire qui ont pour corollaire une limitation des recrutements de nouveaux maîtres auxiliaires».

Concrètement, depuis le 13 novembre, lorsqu'un prof est absent, le directeur de l'établissement ne fera plus appel à un maître auxiliaire pour effectuer le remplacement, c'est à un prof titulaire qu'il demandera de le faire.

On appréhende tout de suite les conséquences de cette mesure : licenciement en douceur des maîtres auxiliaires et surcharge de travail, détérioration des conditions d'enseignement pour les titulaires.

Déjà, dans plusieurs endroits où le problème se posait, des professeurs titulaires ont refusé d'effectuer ces remplacements.

1) Dans le premier rapport présenté le 28 aux congressistes sur le projet Sécurité et liberté, Patrice de Charette faisait le point des modifications apportées par les deux assemblées sur les chapitres des incriminations, des peines planchers, de la procédure et des contrôles d'identité.

Il indiquait, en conclusion, que la commission mixte Sénat-Assemblée nationale était convoquée pour les 9 et 10 décembre, preuve que le gouvernement continuait à appliquer la procédure d'urgence et n'avait pas l'intention d'ouvrir la possibilité d'une nouvelle discussion parlementaire.

Le projet Sécurité et liberté entrerait donc en vigueur avant la fin de l'année et au plus tard le 15 janvier de l'année prochaine.

Patrice de Charette précisait qu'on pouvait relever «5 points d'inconstitutionnalité» dans le projet.

2) A titre d'exemple, voici quelques extraits du paragraphe intitulé «Des moyens

perfidés» du rapport du conseil sortant.

«Que dire quand le ministre, à quelques semaines d'intervalle, affirme que la délinquance a été multipliée par 3, puis par 5, parle de «chiffres écrasants»? Dans le même temps, monsieur Bonnet reconnaissait que «le nombre des assassins va diminuant. Il est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1930. Sur 15 ans, l'augmentation moyenne a été de 9%, toutes délinquances confondues» (...). Ce type de mensonge ne coûte rien à leur auteur. Ils sont des simulateurs de vérité scientifique cautionnant le fantasme collectif de l'insécurité. Mais le cynisme est encore plus fort que le mensonge.

«Que faire quand, au cours d'une interview à Europe n° 1, le 24 juin, le garde des Sceaux, répondant à une question sur les contrôles d'identité, rassure le journaliste en ces termes : «Comme vous avez une bonne figure, une bonne tête, on vous laissera passer, vous» (...).»

Tout petits déjà... ou l'enfance des CHEFS



VIE OUVRIERE

LYON-VAISE
RONIS LICENCIE

La section syndicale CGT de l'usine Ronis à Vaise (Lyon) tenait une conférence de presse le 25/11/80 pour faire savoir largement que les ouvrières n'étaient pas prêtes à se laisser acheter par la nouvelle direction (cf communiqué de presse). Celle-ci voudrait bien pouvoir faire ses mauvais coups en douce, mais elle aura du mal, car la section syndicale elle, fait le maximum pour le crier sur les toits : d'abord information à l'ensemble du personnel, au cours d'un débrayage spécial et diffusion de tracts; puis information sur le quartier avec diffusion d'un tract aux commerçants pour leur demander de mettre une affiche dans leur vitrine; ensuite la presse locale (conférence - communiqué); et aussi : démarches auprès de la Commission économique de la ville de Lyon, appuyée par les élus de gauche du quartier; démarches au niveau des autres entreprises du groupe Neiman. Bref, le gros battage! Et on les comprend, car l'enjeu est de taille : c'est l'existence même de l'entreprise, donc de leur travail, de leur gagne-pain.

Aussi elles ne s'y trompent pas : « Si on accepte leurs quinze mille francs, disent-elles, on a pour vivre 5 mois, et après, plus rien! Ils nous donnent une semaine seulement pour sa-

voir si on accepte, c'est pour nous avoir plus facilement, ils veulent nous acheter! Ils préparent le terrain pour les licenciements, c'est dur de se dire qu'à 50 ans on peut se retrouver sans rien. C'est pas comme l'ancien directeur, lui il est parti le jour même, tellement la "prime" était grosse! »

Mais, comme elles se sont souvent déjà battues, elles savent qu'il n'y a que par la lutte et la solidarité qu'on peut faire reculer le patron. Pour l'instant, bien peu d'entre elles se sont laissées tenter par les offres de la direction, même si certaines (offres) étaient bien plus alléchantes que les quinze mille francs. Et, à voir leur détermination, on se dit qu'elles ont des chances de s'en sortir.

VAISE : L'EMPLOI
MENACÉ A RHONE-ISERE
(CLES RONIS)

Ronis, une des plus anciennes entreprises de Vaise, employait plus de 800 salariés en 1972. Aujourd'hui, l'établissement de Vaise ne compte plus que 464 salariés. Déjà l'ouverture d'une nouvelle entreprise Ronis à Aunay avait été un prétexte pour bloquer l'embauche et laisser diminuer le personnel.

Le 17 octobre 80, Ronis a été racheté par le groupe Neiman (lui-même contrôlé par PARIBAS) qui est en pleine restructuration. Depuis, de nouvelles menaces pèsent sur le personnel puis-

que la nouvelle direction a peine mise en place déclare que le problème de Ronis, c'est une charge salariale trop élevée.

Lors de la réunion du Comité central d'entreprise du 20 novembre, la nouvelle direction a annoncé des premières mesures visant à inciter le personnel à quitter l'entreprise volontairement grâce à une prime de départ de 15 000 frs, les volontaires devant démissionner très rapidement avant le 1^{er} décembre. Elle espère ainsi, dans un premier temps faire partir plus de 50 personnes.

La section syndicale CGT considère que ces mesures constituent des licenciements économiques et doivent être considérés comme tels.

Par ailleurs, la nouvelle direction ayant contraint une bonne partie de l'encadrement à démissionner, les risques sont grands d'aboutir à une situation de désorganisation complète de l'entreprise.

L'aggravation de la situation de l'emploi sur Vaise n'est pas faite pour rassurer les travailleurs de Ronis, ni les habitants de Vaise habitués à voir partir les entreprises du quartier.

La section syndicale CGT est bien décidée à défendre tous les emplois qui restent à Ronis, en liaison avec les autres travailleurs du groupe Neiman et la population de Vaise.

(Communiqué de la section syndicale CGT Rhône-Isère, le 25/11/80)

TALBOT
ECHEC A L'OPERATION
«RETOUR VOLONTAIRE»

Voilà une dizaine de jours la direction de Talbot lançait une opération pour inciter les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays : prime de deux millions (anciens), indemnités de licenciement...

C'est une somme alléchante de plusieurs millions qu'offrait ainsi Talbot (Peugeot) pour que des licenciés volontaires se déclara-

rent d'eux-mêmes et facilitent ainsi son opération de restructuration qui n'en est bien sûr qu'à son début.

Que des volontaires se déclarent d'eux-mêmes, façon de parler! Dès la semaine dernière, au lendemain des derniers jours de chômage technique de novembre, la note de service était affichée et toute la maîtrise mobilisée pour appuyer comme il se doit la propo-

sition de la direction.

Seuls les militants et adhérents de la CGT échappaient à la campagne. La direction avait du estimer qu'il serait difficile de faire prendre à ceux-là des vessies pour des lanternes.

Il semble que la chose soit aussi difficile pour les autres. Aux dernières nouvelles, le nombre des volontaires ne dépasserait pas la dizaine.

RESIDENTS POURSUIVIS
SONACOTRA EN ACCUSATION

Jeudi 27 novembre, au tribunal de Bobigny, comparaissaient 5 résidents du foyer Sonacotra Romain Rolland de Saint-Denis.

Eux que la Sonacotra venait de faire jeter sur le pavé. Expulsés. Au mépris même des lois, procédures en cours et décision même du tribunal de Saint-Denis.

Eux qui ont eu à faire face, à tous les moyens utilisés pour briser leur lutte revendicative.

Ils étaient poursuivis pour diffamation.

Pour deux tracts accusant de racisme le gérant de leur foyer, la Sonacotra et ses hommes de main. Dénonçant tout ce dont ils étaient victimes.

Un comble!

Car, en cinq années de lutte, ils en ont amassés des preuves des discriminations des provocations, des vio-

lences qui les ont frappés.

Tout au long de l'audience, les quelques 17 témoins cités par leurs défenseurs vinrent apporter de multiples éléments confirmant tout ce qui était dit dans les deux tracts incriminés, et bien au-delà.

Parmi eux, Jacques Jurquet, en tant que directeur politique de notre journal qui a consacré des centaines d'articles à la longue lutte des résidents, usant fréquemment de termes aussi vigoureux que les tracts incriminés, sans que la Sonacotra s'en sente diffamée, preuve qu'en cherchant à frapper ces résidents, tous délégués, c'est leur lutte qu'elle s'acharne à briser par tous les moyens.

Au bout du compte, la seule erreur dont ait pu vraiment faire état l'avocat

de la Sonacotra dans l'un des tracts concernait une agression d'un résident frappé à coups de barre de fer par le veilleur de nuit et décrit comme mortellement touché alors qu'en fin de compte il a survécu à ses blessures!

Dans ces témoignages, dans l'histoire de cette lutte depuis ses débuts, il y a largement de quoi accuser la Sonacotra d'avoir attenté à leurs libertés.

Plainte a d'ailleurs été déposée depuis plusieurs mois contre elle, pour attentat aux libertés, mais aucune instruction n'a encore été ouverte en ce sens.

Le 27 novembre, après 5 heures d'audience, le tribunal de Bobigny annonçait qu'il rendrait son jugement le 16 décembre prochain.

Mais à quand la Sonacotra au banc des accusés?

MEDECINE DU TRAVAIL
EN QUESTION

La médecine du Travail a occupé une grande place dans l'activité syndicale de la Confédération syndicale européenne. Un symposium a été organisé à Paris. La CFDT, adhérente à la CES, avait tenu, quelques jours avant, une conférence de presse, insistant sur l'importance d'une médecine au service des travailleurs pour l'amélioration des conditions de travail.

Claire MASSON

CFDT POUR L'APPLICATION
DE LA LOI

Le rôle du médecin du travail consiste à « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des travailleurs. » C'est ainsi que le définit l'article L 241-2 du code du travail.

Côté salariés, qui ne garde pas à l'esprit un profond sentiment d'incompétence devant ce médecin du travail, qui limite son action le plus souvent à distribuer des cachets d'aspirine ou à circuler dans les ateliers pour ne constater que tout va bien...? Ce médecin du travail là, combien de fois les travailleurs ne s'y sont-ils opposés, soit pour connaître les véritables dangers qu'ils encourent, soit pour obtenir des améliorations de postes ou d'horaire de travail!

Bref, son image de marque n'est guère brillante, ni parmi ceux qui ont droit à ses services, ni parmi ses collègues médecins. Salarié de l'employeur, il manque souvent de fait, d'indépendance par rapport à lui et il donne une caution « scientifique » à des situations intolérables.

Il n'en reste pas moins que la médecine du travail, et son évolution restent un maillon fort dans la question importante des conditions de travail. C'est ce constat à double face que faisait Jeannette L'œt pour la CFDT dans une conférence de presse, le 19 novembre dernier.

La CFDT est pourtant optimiste sur une évolution positive de cette médecine du travail. Elle appuie cette confiance sur plusieurs points : l'évolution des recherches sur les causes environnementales des pathologies et le développement de l'idée de prévention, et le poids énorme du coût des accidents du travail sur le budget de la Sécurité sociale, environ 40 milliards de francs. La législation elle-même a fait état de cette progression avec la loi du 6 décembre 76 sur la prévention des risques professionnels, et le décret récent du 20 mars 79 sur les machines et produits dangereux et la formation à la sécurité, et qui renforce le pouvoir

de contrôle des Comités d'établissements et des commissions de contrôle.

Reste que l'opposition patronale continue à peser

lourdement sur toute réglementation du travail, en jouant en particulier du poids qu'ils pèsent, comme employeurs sur les médecins du travail eux-mêmes. Des conflits, nombreux, éclatent donc souvent entre médecins du travail et salariés, un des plus connus étant sans doute celui de Pennaroya en 72 sur le plomb.

Pourtant, les luttes des travailleurs rencontrent de plus en plus souvent un appui dans une certaine catégorie de médecins du travail, jeunes, souvent des femmes, qui veulent se désengager de la pression patronale et jouer un véritable rôle préventif.

Des progrès peuvent donc, doivent être faits, auxquels doit s'atteler l'action syndicale. La CFDT pour sa part reconnaît des difficultés à ne pas limiter cette action justement à des mobilisations ponctuelles, souvent après un accident grave. La mobilisation pour les conditions de travail souffre de la lourde chape que font peser les patrons qui refusent les améliorations au nom d'une situation « inévitable », et de la terrible lenteur de la mise en place des améliorations quand ils les reconnaissent « souhaitables ».

CES POUR UN CADRE
MEDICAL NOUVEAU

La confédération européenne syndicale a tenu pendant deux jours à Paris, un symposium sur la médecine du travail. Deux jours de débats où les syndicalistes européens, médecins du travail, personnalités diverses — parmi eux Monique Pelletier représentait Jean Matteoli ministre du Travail —, ont échangé largement des points de vue sur ce qu'est la médecine du travail dans nos pays européens. Les principaux thèmes précisaient la « définition de la mission donnée par les organisations syndicales à la médecine du travail », et « rôle spécifique des organisations syndicales par rapport à la médecine du travail ».

Dans une conférence de presse, H. Vredeling, secrétaire de la CES pour les conditions de travail, et H.P.W. Schmitz ont résumé les deux jours de travaux. Ils ont dégagé 7 points principaux de convergence pour les participants, dont 4 problèmes clés :

— la médecine du travail ne doit pas se limiter à un

médecin seulement mais être le fait d'une équipe pluridisciplinaire avec en son sein, des rapports non hiérarchiques. Il s'agit d'adapter le poste de travail à l'homme et non l'inverse, c'est-à-dire développer l'aspect préventif et non curatif.

— Il faut arrêter absolument que la médecine du travail soit une médecine sélective à l'embauche. Un exemple particulièrement scandaleux a été donné, à propos de l'amiante : comme l'amiante est une matière qui agit à retardement (les effets apparaissent 30 à 40 ans après son inhalation), il a pu être prôné qu'on ne fasse travailler en présence d'amiante que des travailleurs de plus de 40 ans... qui seraient déjà morts au moment présumé où l'action de ce produit serait visible!

— Des droits syndicaux nouveaux pour que les organisations syndicales puissent influencer les décisions et les choix des machines et produits utilisés.

— Une action pour obte-

nir des institutions européennes et mondiales à l'occasion, une amélioration de la législation, (en particulier le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, et le BIT).

Pour terminer, Schmitz a affirmé que ce symposium n'était pas un fait isolé, qu'il y avait eu et qu'il y aurait des actions dans tous les pays européens sur cette question. Des conférences de presse ont été convoquées dans tous les pays, et en Italie, par exemple, plusieurs réunions régionales de travailleurs étaient prévues sur ce thème.

Il n'empêche que la médecine du travail reste encore enfermée dans ce que les dirigeants de la CES ont appelé « un faux débat », c'est-à-dire celui qui oppose la santé des travailleurs à la question du coût de la réduction réelle des risques. Ce symposium européen va-t-il permettre de mieux prendre en mains l'action syndicale pour défendre le droit à la santé des travailleurs?

GRENOBLE

HOLD UP CHEZ ANDRE JAMET



Le patron déménage de nuit les machines, pour mieux licencier 140 travailleurs. André Jamet, les tentes, les duvets, les vêtements de ski, vous connaissez ?

C'est deux usines, l'une à Grenoble, 300 salariés ; l'autre à Pontcharra à 40 km, 250 salariés.

Les salaires, les conditions de travail ? Le lot habituel du textile. Surtout des ouvrières. Les salaires, juste à peine au-dessus du SMIC, des cadences et avec des salles bouillottes comme dans l'atelier de la plume pour les duvets.

Depuis 1975, c'est l'absorption par le trust SEB-Calor-Tefal. Le « père Jamet » vend la boîte. Le trust rentabilise, encourage les « départs volontaires », pousse à la démission et invoque, par périodes, le chômage partiel en passant parfois à 36 heures, mais sans réduire la production.

Le personnel massivement syndiqué à la CGT mène plusieurs luttes victorieuses contre ce chômage partiel, pour les classifications et les salaires en 1978 et 1980.

Enfin, en juillet 1980, la direction annonce en comité d'entreprise sa décision : fermeture des usines de Grenoble, licenciement de la moitié du personnel et transfert de l'autre moitié à Pontcharra, (40 km).

Les raisons invoquées ? La mévente des tentes à armature, la concurrence, la charge des impôts locaux — c'est la dernière trouvaille des patrons grenoblois qui préparent une offensive de la droite sur ce thème, la gauche responsable du chômage car elle étrangle financièrement les entreprises —

Le patron engage alors une sordide division des ouvriers, il envoie à chaque ouvrier une lettre indivi-

UNE IDÉE LUMINEUSE DU PATRON

« Faites donc des SARL » ! C'est clair. Les ouvrières licenciées n'ont qu'à mettre en commun leurs indemnités de licenciement et monter des SARL.

Jamet leur fournira le matériel et leur achètera la production.

C'est lumineux et ça ne concernerait au mieux qu'une quinzaine de salariés et le préfet de s'empresser de soutenir bruyamment la proposition, mais au fait, pourquoi cette production serait-elle rentable en sous-traitance et pas à l'intérieur de l'entreprise Jamet ?

duelle proposant de choisir entre la mutation et le licenciement.

Le syndicat CGT demande de ne pas répondre, mais... une à une le patron obtient « ses demandes individuelles de mutation ».

Il ne reste plus qu'à demander l'autorisation de l'inspecteur du travail pour les licenciements. Celui-ci refuse, mais par les temps qui courent l'avis d'un inspecteur du travail n'a guère de poids et le patron s'adresse directement au ministère.

LE COUP DE FORCE

On en était là, lorsque le 21 novembre, dans la nuit du vendredi au samedi, le patron déménageait les machines de Grenoble à Pontcharra par des intermédiaires d'une boîte spécialisée, encadrés par la maîtrise de Jamet, CGC en tête.

Alertés, les délégués CGT purent arrêter ce mauvais coup en bloquant un semi-remorque devant l'usine. Parmi les déménageurs, certains trouvaient bizarre de faire

UNE USINE SACCAGÉE

La visite de l'usine après le déménagement en dit long sur les mœurs des patrons : des machines éparpillées, des fils électriques coupés à ras un peu partout, des toiles de tente entassées pêle-mêle par terre.

Ça fait quelque chose de voir ces réactions d'ouvrières qui étaient révoltées de voir leurs machines sabotées et leur ouvrage de la veille balancé par terre... comme pour montrer le profond mépris des patrons pour les ouvrières et leur travail.

Les ouvrières ne peuvent accepter ce gâchis. Elles ont proposé par exemple de faire des tentes de secours pour les sinistrés d'Italie, dont on parle tant.

La boîte en a déjà fait par le passé, elles savent le faire, mais ça dans notre système de fric et de profit les patrons s'en foutent.

ça la nuit, quand on n'a pas de boulot.

Immédiatement l'UL-CGT se mobilise pour informer, pendant le week-end. Autour des délégués, des ouvrières s'installent pour garder le reste du matériel. Le coup était bien monté. Le patron venait juste de recevoir le feu vert du ministère pour licencier et avait immédiatement envoyé des lettres individuelles aux licenciées, aux mutées. Il leur offrait généreusement un congé pour le lundi et le mardi, avant la reprise du travail, à Pontcharra.

Dès lundi-matin, plus de 100 ouvrières licenciées et mutées se rassemblaient devant l'usine de Grenoble et organisaient une visite de l'usine (voir encadré) avec

CEMOI, LOU, JAMET, DES PRÉCÉDENTS AVEC DES MARQUES CÉLÈBRES

Ces marques ont une grande valeur commerciale. Les patrons les rachètent, suppriment la production et achètent en sous-traitance.

Chez LOU, l'usine de Grenoble a employé jusqu'à 2000 personnes, aujourd'hui tout est fermé après les centaines de licenciements, sauf une petite unité de 150 personnes LOU DIFFUSION qui colle des étiquettes LOU sur des sous-vêtements fabriqués dans le tiers-monde.

Jamet semble prendre le même chemin et les restructurations en cours ne sont sans doute qu'un premier pas dans les plans des patrons du trust.

C'est révoltant ! Car à qui appartiennent au fond ces vieilles marques célèbres ? Sur quoi s'est basée leur réputation de réelle qualité ? Si ce n'est sur le travail de générations de travailleurs !

tous les militants de l'extérieur venus leur apporter leur soutien.

Le soir, une manifestation, rapidement organisée, rassemblait 500 personnes. Il ne faut pas se le cacher, la lutte sera difficile.

A Pontcharra, après une demi-journée de grève, le lundi, la mobilisation reste faible et les ouvrières mutées ont bien du se rendre à leur nouveau boulot malgré les 80 km de car, aller et retour.

A Grenoble, c'est toujours la garde des machines, jour et nuit et on s'attend à une nouvelle épreuve de force, car le patron a besoin du reste des machines pour sa production. Il fera tout pour les récupérer.

SEB EN CHIFFRES

En 1978, le groupe SEB a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 675 102 000 francs lourds pour un effectif de 9 200 personnes contre 9 500 personnes en 1977.

34 % de ce chiffre d'affaires a été réalisé par le biais des filiales étrangères.

SEB est implanté dans les pays suivants : RFA, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, États-Unis, Danemark.

Le groupe SEB contrôle les marques SEB, Calor, Jamet, SFMO, Vogalu, Tefal.

Voici pour mieux montrer la réalité du groupe la liste complète de toutes les usines et sociétés en France.

SEB-Bourgogne :

- Selongety,
- Is-sut-Tille
- La Vallinot

SEB-Vosges :

- St-Amé
- Beauménil
- Le Syndicat
- Vecoux

SEB-Pyrénées :

- Lourdes
- Pau
- Mourenx

Jamet :

- Grenoble
- Pontcharra
- Calor :
- Lyon
- Corbas
- Mâcon
- Villefranche
- St-Etienne
- St-Priest
- Pont Evêque
- Dampierre

Tefal :

- Rumilly
- Vogalu :
- Faucogney

SFMO :

- Vesoul

GISCARD

LUTTE

CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le gouvernement n'est pas satisfait du nombre trop élevé des accidents du travail. C'est un fait qu'il y a près de un million de travailleurs qui sont, chaque année, victimes d'un accident du travail.

Parmi eux, 1670 en meurent.

C'est lourd. C'est un lourd tribut que paie la classe ouvrière tous les ans. C'est du côté Giscard, surtout un alourdissement important des frais de la Sécurité sociale et des charges sociales des patrons.

Le gouvernement est donc parti en guerre contre les accidents. On a pu voir à plusieurs reprises les campagnes audio-visuelles lancées à la télévision, sur le thème « L'accident, c'est l'affaire de tous », autrement dit, « Travailleurs si vous ne voulez pas avoir d'accident, faites donc attention ».

Inutile de revenir sur ces spots publicitaires qui évitent soigneusement de désigner la cible patronale mais qui culpabilisent les victimes. Aujourd'hui, pour faire baisser le nombre d'accidents, il ne s'agit plus pour le gouvernement de faire de la propagande. Il faut être efficace.

Une nouvelle loi est passée, en tapinois, jeudi 27 novembre, qui va faire baisser les accidents du travail de 15 %. 15 %, c'est la proportion des accidents de trajet dans le nombre total des accidents du travail.

En effet, par leur lutte, les travailleurs avaient obtenu, voilà de nombreuses années, que les accidents de la route entre le domicile et le travail, aux heures d'embauche et de débauche, soient assimilés à des accidents du travail. C'est-à-dire que les frais médicaux étaient complètement pris en charge par la Sécurité sociale, et le salaire maintenu à 100 % pendant les éventuels arrêts de travail.

Le nouveau texte de loi vient d'annuler cette assimilation, et désormais l'accident de trajet sera considéré comme un accident de la route commun.

Ce tour de passe-passe va avoir un résultat immédiat sur les statistiques des accidents du travail et va faire baisser en particulier le nombre des accidents mortels qui surviennent souvent sur la route.

Par exemple, si on prend le groupe Renault, pendant les 11 premiers mois de 1979 il y a eu 13 accidents mortels. Parmi eux, 8 sont dus au trajet.

Il va avoir un résultat immédiat, plus tangible celui-là, sur le montant des indemnités versées par les employeurs aux familles des victimes après un accident du travail...

Décidément, 1980 est une année bien noire pour tous les travailleurs.

Qui d'entre nous n'a jamais rêvé aux possibilités immenses que recèle la technique informatique pour décupler les capacités de l'humanité à maîtriser la nature, enrichir la science, alléger la peine des hommes.

Avançant comme en terrain conquis, l'informatique investit les unes après les autres toutes les sphères de la vie sociale, à commencer par le travail.

Mais une fois de plus le progrès technologique frappe de son double tranchant.

Et tandis que les chantres du capitalisme fantasment sur la société post-industrielle, les travailleurs paient la rançon du progrès : suppression d'emploi, dégradation des conditions de travail, déqualification et même attaque contre les libertés démocratiques.

La loi du profit a opéré un véritable détournement.

Et l'informatique, loin de libérer les travailleurs, sert un peu plus à les mettre en tutelle...

LA TARTE A LA CREME DE L'INFORMATISATION

« La finitude de toujours, qui opprimait et imposait sa loi, éclate. A la portée des hommes se trouve enfin la ressource infinie, la seule : l'information, la connaissance, l'esprit. », c'est Jean-Jacques Servan-Schreiber qui parle dans « Le défi mondial ». Cette ressource infinie, c'est l'informatisation, « nouvel épanouissement créateur ». Après le fameux rapport Nora/Minc, lancé voilà deux ans, préconisant l'informatisation de la France, devant « bouleverser le système nerveux des organisations et de la société toute entière », c'est au tour de J.J. S.S. d'enfourcher ce cheval de bataille. Alors que le C.N.P.F. plaçait ses dernières assises sous le signe de l'innovation et de l'informatique.

Dans le même temps, les médias nous assènent des mots barbares comme la télématique (fusion progressive de l'informatique et des télécommunications), la bureautique (l'automatisation des activités de bureau, tel classement, traitement de textes...), les microprocesseurs (ordinateurs individuels). On prévoit que, dans 5 ans, on comptera 112 000 systèmes (contre 5 000 en 1970), que le nombre d'ordinateurs en fonction devra représenter 8% de la population active (contre 1,9% en 1980). Bref, à l'usine, au bureau, dans notre vie quotidienne, l'ordinateur sera partout. Quelle est la signification d'un tel projet ? Et quelles en sont, pour nous, les implications ?

Tout d'abord, une chose est certaine : le marché de l'informatique représente un créneau de profits considérables.

On estime qu'en 1979, le chiffre mondial de cette industrie, incluant informatique, mini et micro-ordinateur, périphériques (c'est-à-dire terminaux, bandes ma-

gnétiques), services et conseils, était de l'ordre de 52 milliards de dollars, contre moins de la moitié en 1973. Ce chiffre se décompose en 28 milliards de dollars (contre 13,3 milliards en 73) pour l'informatique générale, 13,6 milliards de dollars (contre 3,5 en 1973) pour les périphériques, 10 milliards pour les services et conseils. Et ce marché grossit de 15 à 20 % par an en chiffres d'affaires.

UN CRENEAU AUX PERSPECTIVES DE PROFITS GIGANTESQUES

Enorme gâteau mondial, l'informatique est partagé entre une cinquantaine de monopoles, l'américain IBM, se taillant la part du lion (à lui seul, il en assure le tiers), tandis que quatre autres trusts US, Burroughs, N.C.R., Univac et Control Data, se disputent la deuxième place. Le parc US représente près de 50%, celui du Japon 15%, de la C.E.E. 30% et le reste du monde 5%.

En Europe, IBM s'adjuge, en valeur, environ 60% du parc, la firme anglaise ICL détient plus de 7%, la firme allemande, Siemens, de 6 à 9% et la firme française CII-Honeywell-Bull 11%.

Un tel créneau de profit ne peut laisser indifférent aucun trust ! Déjà, en 1967, dans le but de conférer à la branche une base plus solide, le gouvernement français lançait un premier Plan-Calcul avec la création de CII. Le résultat est faible : seulement 7,5% du marché français. En 1975, afin d'affronter dans des meilleures conditions le géant US IBM, c'est la fusion entre CII et la firme américaine Honeywell-Bull pour créer la CII-Honeywell-Bull dont le capital est détenu par la France à raison de 53% ; avec comme principaux actionnaires : l'Etat et la Compagnie générale électrique dont St-Gobain-Pont-à-Mousson a racheté

cette année les parts. Les 47% restant étant la propriété du groupe US Honeywell.

Mais outre une progression sur le marché informatique proprement dit, Giscard et le C.N.P.F. attendent de « l'informatisation de la France » : l'acquisition d'une plus grande compétitivité par les monopoles français.

INFORMATISATION HAUSSE DE LA COMPETITIVITE POUR LES TRUSTS

L'introduction de l'informatique dans l'usine ou le bureau, constitue un moyen pour le patron de rentabiliser sa production en recherchant d'abord un rendement maximum, mais aussi une meilleure utilisation des ressources énergétiques et des matières premières. Par exemple, dans certains programmes de découpe automatisée (en particulier dans les domaines de la confection, de la mécanique et du bâtiment) on escompte une économie de 20 à 30% sur la consommation des matières premières.

C'est dans cet objectif de compétitivité que Giscard a élaboré son programme sur 5 ans pour « l'informatisation de la France ». (2,25 milliards de francs consacrés) ; il entend favoriser le développement et la diffusion des applications de l'informatique dans quatre grands domaines : l'automatisation industrielle, les petites et moyennes entreprises, la bureautique, les banques de données (presse, scientifiques...). Il s'agit par là de soutenir le développement d'applications industrielles capables de renforcer la compétitivité des trusts.

A cet effet, le programme favorise l'informatisation des processus de production dans des secteurs comme l'automobile, les banques et assurances, la machine-outil, l'imprimerie. Afin de coordonner et stimu-

ler ces actions, une agence pour la diffusion des applications de l'informatique a été créée.

Dans tout ce programme, la règle est simple : tout pour le profit et, parce que la production est subordonnée à cet objectif, plus on automatise les travaux, plus on accroît la production par une intensification de la production et... plus on supprime de personnel. On le voit, la première conséquence de l'informatique dans le système capitaliste, c'est la menace sur nos emplois.

MENACE SUR NOS EMPLOIS

Un groupe d'étude du VIII^e Plan vient de souligner que l'informatisation pose un problème d'emploi « inquiétant ». Et le rapport Nora/Minc notait déjà qu'il pourrait y avoir « 30% de postes en moins dans des secteurs comme la banque ou l'assurance au cours de la décennie 1980 ».

Qu'il s'agisse de travaux bancaires, de secrétariat, de dactylographie, la machine produisant un rendement maximum, le gain massif de productivité nécessite moins de personnel. Il en va ainsi avec la machine à traitement de textes qui peut reproduire des phrases-types et réaliser la mise en page des lettres automatiquement ; elle fonctionnerait actuellement à 12 000 exemplaires installés dans 10 000 entreprises. Ou encore, avec la machine à mémoire qui augmente considérablement la productivité dactylographique des postes ; sans de tels équipements automatisés, la même qualité de travail nécessiterait un effectif le plus souvent double, voire triple.

Dans les télécommunications, on estime qu'aujourd'hui, en France, le passage de l'électromécanique à l'électronique di-

viser par 4 les effectifs de fabrication. Dans les centres de tri, en passant au tri et à la transmission de messages effectués par réseaux de données, on en profite pour licencier. Même chose dans les usines, avec l'utilisation des robots.

ET DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'autre conséquence de l'introduction de l'informatique c'est pour les travailleurs qui y sont soumis, une dégradation de leurs conditions de travail, par intensification de la production et des cadences. Dans certains cas, l'informatique telle qu'elle est employée constitue une agression pour la santé. Par exemple la fatigue visuelle précoce, provoquée par le travail devant écran-cathodique (luminosité des lettres).

De plus, à l'occasion du passage à l'électronique, les patrons recourent souvent aux mutations pour réduire les salaires des travailleurs et leur imposer des déqualifications ; par exemple, à Ericson, des travailleurs P1 en mécanique ont dû passer en postes OS3 en électronique pour garder leur emploi.

Alors que vaut, l'image idyllique de l'informatisation de la société capitaliste, chère à J.J. S.S. ? Que valent les théories sur les nouveaux rapports de production engendrés par l'introduction de l'informatique dans le travail ? En réalité, ce qu'on oublie, c'est que les trusts guidés par la recherche du profit maximum — loi fondamentale du système à laquelle aucune firme privée ou publique ne saurait échapper — ne peuvent utiliser le progrès technologique qu'en tant que moyen de rentabiliser leur production. Et, à cet égard, loin d'être au service du travailleur, ce progrès se dresse contre lui, signifiant renforcement de son exploitation.

Catherine LEMAIRE

LES LIBERTES ...
... ET LES LIBER
TES ... ET LES LI

Entre les mains du gouvernement le progrès informatique devient un instrument de contrôle social et de répression. En particulier le système de banques de données qui permet d'ordonner des informations nombreuses et complexes et centralisées débouche directement sur la création de fichiers informatisés.

Tout a commencé avec le fameux projet SAFARI (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus) devenu aujourd'hui « fichier RIPP » (répertoire d'identification des personnes physiques). Il s'agit ici d'opérer un fichage unique de toutes les personnes résidant en France. Le principe en est tout simple : à partir du numéro national d'identité on procède à un regroupement de tous les fichiers existants en un fichier unique.

L'opposition soulevée par ce projet amena la création d'une Commission nationale de l'informatique et des libertés composée de technocrates, hauts fonctionnaires et parlementaires. Celle-ci propose — afin d'elle de garantir les libertés individuelles — d'interdire l'utilisation du numéro national d'identité.

On peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle mesure. En effet rien n'interdirait de faire fonctionner ce fichier central d'identification en ayant recours à d'autres « clés » comme la profession, la date de naissance, etc...

En réalité le véritable danger pour les libertés tient dans le regroupement et l'interconnexion des fichiers existants. D'autre part, sous couvert de prévention, le gouvernement a mis en place un système généralisé de contrôle social.

Sous le nom de baptême de GAMIN (gestion automatisée de médecine infantile) un fichier permet l'enregistrement de tous les enfants à partir des certificats de santé établis de manière obligatoire après la naissance et permettant l'octroi des allocations postnatales. Ces fiches sont adressées à la DASS (Direction de l'action sanitaire et sociale) organisme qui relève de l'autorité préfectorale. A ce niveau sont édités des fiches d'enfants prioritaires, d'enfants à risques.

A partir de quels critères ce tri est-il effectué ? Mystère ! Rien ne sort du secret des préfectures. En effet aucun texte officiel ne définit ces critères.

Mais d'ores et déjà, les enfants de chômeurs, d'immigrés ou de mère célibataire sont classés « à risques ». Déjà 760 000 enfants sont fichés chaque année par le système GAMIN mis en application depuis juillet 1975.

Un autre système baptisé AUDASS vient compléter le fichier GAMIN. Il s'agit là d'encarter tous les travailleurs ayant affaire avec le bureau d'aide sociale.

Au total plus de 20 millions de personnes sont susceptibles d'être mis en fiche par GAMIN et AUDASS.

CERTIFICAT DE SANTE AU COURS DU 9^e MOIS
A établir au cours du neuvième mois. Ne pas remplir les cases rayées. N'inscrire qu'un seul caractère par case.

CERTIF. N° 61-2085
Révisé le 15 juillet 1970 et 70-833

ALLOCATAIRE Caisse des allocations familiales
N° allocataire à cet organisme (1/1) à (1/1)

625 NOM Monsieur 1 (1) / Mademoiselle 2 (1) / Madame 3 (1) / M. 4 (1) / Mme 5 (1) / Mlle 6 (1) / M. 7 (1) / Mme 8 (1) / Mlle 9 (1) /

PRENOM /

IDENTITE NATIONALE (N° de Sec. 5e) /

626 PROFESSION /

ADRESSE /

627 ENFANT NOM /

VECU



Avoir le blues

« Qu'est-ce que tu as Francis, ça va pas ? »
 — « J'ai le blues ! » répond Francis, 17 ans, à sa copine lycéenne. Le fait est qu'il est plutôt blême le Francis.
 Il m'interroge : « Elle est morte ? »
 — « Je ne sais pas. Je téléphone à la clinique. »
 Il rejoint ses copines et leur raconte. Une voix me répond au bout du fil : « Je ne peux vous donner de renseignements par téléphone, monsieur. Il faudrait venir. »
 Francis prenait, tous les jours, le train omnibus 6041 pour aller au lycée. Il était venu me serrer la main. Il faisait parti des habitués. Comme Lucie, 28 ans, mariée, trois enfants, toujours en quête d'un boulot. Non, ce n'est pas pour « s'émanciper » qu'elle court après le boulot, mais pour arrondir les fins de mois. Parce que en ces temps de crise, où les prix sont libres, faire vivre 5 personnes avec un seul salaire d'ouvrier forestier et de maigres allocations familiales, c'est impossible. Le train, Lucie, elle le prend tantôt pour aller travailler, le plus souvent pour aller pointer au chômage. Et ça dure depuis trop longtemps. Alors un jour ça craque. Lucie la taciturne, à qui j'arrivais parfois à arracher un bref sourire à force de plaisanteries.
 Installé au poste de conduite, je venais de démarrer le train de la station. L'esprit entièrement consacré au boulot : attention au patinage — surveiller les signaux, la voie, la caténaire, le voltmètre, la vitesse. Elle grimpe rapidement : 20, 30, 60, 70 km/h. Je vigile le signal qui indique une limitation de vitesse. Et là, tout à coup, je vois une femme qui saute le talus et vient se planter au milieu de la voie, à 30 mètres du train. Une femme que j'ai reconnue : Lucie. Je freine en urgence, je siffle. Aucun effet. Je la vois qui lève les bras en croix, qui serre les poings. C'est le choc, 160 tonnes à 60 km/h. Le train s'immobilise 150 mètres plus loin. Je descend et téléphone pour signaler l'accident et demander des secours. Puis je vais voir. Elle gît sous le train entre les rails.
 Un pied coupé, du sang sur le visage, le corps qui tremble, et ses yeux ouverts qui me fixent. Elle souffre mais vit encore. Les secours arrivent très vite. Un médecin, un gendarme, deux pompiers munis d'un brancart. Ils l'emmènent.
 Le gendarme ramasse son sac dans lequel elle a laissé une lettre : « Ses dernières volontés ». A la clinique l'hôtesse, téléphone en main, se renseigne. En sourdine le transistor, posé sur la table, déverse la voix chaude d'un chanteur de blues du Texas.
 « Vague à l'âme, j'ai le blues, mais je ne veux pas l'avoir toujours. Un jour viendra, le soleil brillera par la porte étroite. Je m'en irai poser la tête sur les rails d'une voie solitaire. Le train de la T.P. soulagera le tourment de mon âme. »
 Pour Lucie c'est fait. « Elle est morte pendant l'opération » me dit l'hôtesse.
 Quelques jours plus tard me voilà assis face à un gendarme. Il compulse le dossier « Lucie X », auquel il ne manque plus qu'une déclaration : la mienne. Il parle : « Ils ont conclu, dépression nerveuse, les experts. Comme si c'était un virus. Mais la cause qui a provoqué la dépression nerveuse, ça... ? ». Moi, je sais, la cause, elle s'appelle « Capitalisme ». D'ailleurs il me le confirme le gendarme : « Moi ça fait 30 ans que je fais ce métier. J'en ai ramassé un tas de suicidés. Mais parmi eux, j'ai jamais vu un milliardaire. A croire que le virus, il sélectionne ses victimes. »
 Puis me désignant un tas de dossiers posé sur la table : « Et en ce moment, c'est une véritable épidémie. »

Alain MERCIER

PRATIQUE

Le service national

LE RECENSEMENT

Tout jeune Français doit se faire recenser pour effectuer le service national, le premier mois du trimestre au cours duquel il atteint 18 ans, soit à la mairie du domicile de son père, soit à la mairie de son propre domicile, s'il est majeur, émancipé ou marié.

Vous devez vous présenter avec une pièce d'identité, un livret de famille ou une fiche d'état civil familial.

Lors de cette inscription, demandez tous les papiers expliquant les modalités pour obtenir un report d'appel ou une dispense.

Votre dossier est ensuite constitué au bureau du service national, qui vous précisera les conditions dans lesquelles, vous effectuerez votre service militaire, qui vous convoquera aux trois jours, qui vous affectera dans votre unité.

APPEL D'OFFICE

Si vous ne désirez ni avancer votre appel, ni le reporter, ou vous en faire dispenser pour quelque raison, vous serez appelé entre 19 et 20 ans, la date exacte vous sera précisée 45 jours avant. La durée du service est de 12 mois.

AVANCEMENT DE L'APPEL

Les jeunes travailleurs désirent souvent se débarrasser au plus tôt du service militaire. Vous pouvez formuler cette demande dès 17 ans, vous pouvez être incorporé dès 18 ans, vous devez vous adresser au bureau national dont dépend le lieu de votre recensement.

REPORT D'APPEL INITIAL

Vous pouvez reporter votre incorporation jusqu'à l'anniversaire de vos 22 ans ou au plus tard jusqu'au 31 octobre de l'année civile de vos 22 ans, pour ce faire adressez-vous à la mairie ou écrivez au bureau du service national avant que vous ayez atteint 19 ans.

Vous pouvez demander ce report sans avoir à apporter de justification à votre demande-démarche.

REPORT SUPPLEMENTAIRE JUSQU'A 23 ANS

Vous pouvez en bénéficier si vous achevez un cycle d'études ou de formation professionnelle, si vous vous présentez une nouvelle fois au concours d'admission dans un établissement au nombre de places déterminées, si vous vous trouvez dans une situation familiale ou sociale grave, ne vous permettant pourtant pas de bénéficier d'une dispense.

Vous vous adressez au bureau du service national avant le 1^{er} août de l'année civile de vos 22 ans, si vous demandez un report supplémentaire en raison de vos études.

Vous vous adressez au bureau du service national deux mois avant la date anniversaire de vos 22 ans, si vous le demandez pour raison familiale ou sociale.

REPORT SPECIAL JUSQU'A 25 OU 27 ANS

Vous pouvez le faire, si ayant accompli au moins une année d'enseignement supérieur vous êtes volontaire pour servir à la coopération, à l'aide technique, dans un poste spécifique des armées, si vous poursuivez des études de médecine, de pharmacie ou dentaires.

Le service national est alors porté à 16 mois.

Dans le 1^{er} cas, vous devez vous adresser au bureau national entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre et au plus tard dans le dernier trimestre de l'année civile de vos 21 ans.

Dans le second cas, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans, en fournissant un certificat de scolarité.

DISPENSE DES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL

— Pupille de la nation,
 — père, mère ou frère « mort pour la France »,
 — soutien de famille (enfants, frères,

sœurs, ascendants) et si effectivement il y aurait une chute des ressources de la famille en cas de départ à l'armée.

— décès ou invalidité de parents et de beaux parents, et que de ce fait votre départ provoque l'arrêt de l'exploitation familiale à caractère agricole, commercial ou artisanal.

Vous devez vous adresser à la mairie, ou après votre recensement au bureau national du service national.

L'examen du dossier peut demander 8 mois.

OBJECTEUR DE CONSCIENCE

L'article L.41 du code du service national fixe le statut des objecteurs de conscience :

«... se déclarent en raison de leurs convictions religieuses ou philosophiques opposés en toutes circonstances à l'usage des armes. »

Vous devez faire une demande individuelle motivée à une commission du ministère des armées, siégeant à huis-clos ou en votre présence.

Le service, alors civil, dure deux ans.

La première année le ministère de l'agriculture affecte en général les objecteurs à l'Office national des forêts.

La seconde année, il vous propose une de ces organisations : Emmaüs, Aide à toute détresse, Terre des hommes, Secours catholique, Armée du salut, Cemea, ministère de l'agriculture et hôpitaux.

Les nombreux objecteurs qui refusent cette affectation, deviennent alors des insoumis au regard de la loi.

L'INSOUMISSION

Nombre de candidats à l'objection de conscience auquel le statut est refusé, ne rejoignant pas leur unité au moment de l'appel, ils sont alors considérés comme insoumis.

Nathalie VILLOTIERS

Renseignements pris : Guide pratique des droits et démarches 1980. Guide de l'étudiant.

FLASH-ECONOMIE

• Baisse de l'aide publique des pays industrialisés au Tiers Monde • Indice des prix en hausse, effectifs salariaux en diminution • Chute de la production automobile

Le Comité d'aide au développement, qui comprend 17 pays capitalistes de l'organisme international, l'OCDE, ainsi que la Communauté économique européenne, vient de se réunir les 24 et 25 novembre à Paris.

Son constat : une baisse sensible de l'aide publique (dons et prêts) accordée aux pays du Tiers Monde. Celle-ci ne progressera, en effet, pour les futures années que très peu : de 0,35% de leur Produit national brut (PNB — ensemble de la production du pays) en 79 à seulement 0,40% en 1985 ! On est loin de l'objectif demandé par les pays du Tiers Monde qui ont fixé le taux de l'aide à 1% du PNB, dont 0,7% pour l'aide publique à l'heure actuelle ! On le voit, ce taux sera encore loin d'être atteint dans 5 ans.

Il s'agit là d'un problème crucial pour les pays du Tiers Monde qui souffrent d'une insuffisance très grande de capitaux et d'un état arriéré de leur niveau technique. Sans parler de l'importance de leurs dettes.

En particulier, l'aide publique des USA (dont une grande partie est consacrée à l'Etat sioniste d'Israël) n'est plus, pour les pays dits en voie de développement, que de 0,27% du PNB. Ce sont les Pays-Bas, le Danemark (0,75%), la Norvège (0,93%) et la Suède (0,94%) qui sont en tête dans l'octroi de l'aide publique. En diminution depuis 77, l'aide publique des pays exportateurs de pétrole de l'OPEP a recommencé à augmenter

cette année (1,4% de leur PNB en moyenne).

Donc, baisse importante de l'aide publique qui représente une part très médiocre de l'aide (l'aide privée est plus importante), alors même que l'on estime à 80 milliards de dollars le déficit pour l'ensemble des pays en voie de développement en 1981.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,1% en octobre (contre 0,9% en septembre), ce qui porte le taux d'inflation en 1 an à 13,5% (par rapport à octobre 79). Tous les secteurs sont touchés : plus 0,8% pour l'alimentation, plus 1,4% pour l'habillement, plus 0,9% pour les biens manufacturés, plus 1,6% pour les prix des services (dont les loyers).

Barre déclare : « Nous avons atteint les limites à ne pas franchir et le gouvernement agira en conséquence. » Pour lui, la raison principale revient à l'indexation des revenus. Autrement dit, aux salaires qui auraient trop augmenté. Et de déclarer : « Une entreprise doit payer les salaires qu'elle peut supporter. »

De qui se moque-t-il ? Au même moment, les statistiques officielles révèlent que le taux de salaire horaire des ouvriers a progressé de 3,4% pendant le troisième trimestre 80 (au lieu de 4,2% au trimestre précédent et de 3,6% au troisième trimestre 79). Ce qui représente, vue l'évolution des prix pendant ce même troisième trimestre 80, un simple maintien du pouvoir

d'achat. Et, en un an, le pouvoir d'achat des ouvriers a baissé de 0,18% (en avril 80 par rapport à avril 79).

Quant aux effectifs salariaux au troisième trimestre 80, ils ont baissé de 0,7% (au lieu de 0,3% durant la même période de 79). Il s'agit là d'une baisse la plus importante depuis 75.

La Chambre syndicale des constructeurs automobiles estime que la production française d'automobiles pourrait être en baisse de 7% par rapport à 79. La production a fortement chuté en octobre (moins 14,1%). Ce recul frappe en particulier le groupe Peugeot SA. Recul qui laisse planer de nouvelles vagues de licenciements.

En Allemagne de l'Ouest, après Opel et la filiale de Ford, c'est au tour de Volkswagen qui vient d'annoncer la mise au chômage partiel en janvier des travailleurs de deux de ses usines à Kassel (17 800 ouvriers) et à Brunswick (6 500 ouvriers). Déjà, sa filiale NSU, a recouru depuis septembre, à nombre de mesures de chômage partiel.

De même, Ford Werke, qui a déjà réduit ses effectifs de 6 000 personnes pendant l'été, met du 18 au 19 décembre 8 000 travailleurs de son usine de Cologne en chômage technique.

Aux Pays-Bas, Volvo car BU, filiale du groupe suédois, a annoncé une réduction des horaires de 5 000 ouvriers dans deux de ses usines durant 13 jours, tandis que Ford à Amsterdam pourrait bien être reconverti.

Catherine LEMAIRE

DES LIVRES POUR LES FÊTES

JOURNAL D'UNE GRÉVISTE

Thérèse Malkiel (74,00 frs)

1909, dans le quartier du Lower-East-Side à New-York, dans les ateliers de confection de corsage pendant 12 heures par jour et plus, devant les machines, sous payées, surmenées, exploitées, humiliées : des ouvrières, Juives immigrées d'Europe de l'Est.

Le 22 septembre, c'est la grève des femmes, plus connue comme « l'insurrection des 20 000 ». Dans son journal au jour le jour, May, une jeune ouvrière raconte les piquets de grève, les manifs, la prison, le soutien, les collectes, la propagande, l'aide juridique.

LES FEMMES D'AFGHANISTAN

Isabelle Dellorge (coll. des femmes - 15 frs)

« Filles de notre pays, vous n'êtes pas seulement bonnes à garder les enfants, aujourd'hui vous êtes en train de détruire le palais du Kremlin. » L'auteur qui a vécu de 74 à 79 en Afghanistan évoque la condition des femmes dans ce pays et leur participation à la lutte contre l'occupation russe.

L'AFRIQUE ÉTRANGÉE

René Dumont, Marie-France Mottin (Ed. du Seuil - 45,00 frs)

« L'Afrique noire est mal partie » René Dumont lançait ce cri d'alarme au moment de l'accession de la plupart des pays d'Afrique à l'indépendance. 20 ans après, il parle de l'Afrique étranglée, opprimée, spoliée, polluée. Une Afrique dont le type de développement repose en fait sur sa propre exploitation. Des paysans africains obligés d'étendre d'abord leurs cultures d'exportation, café, cacao, thé, banane, caoutchouc, arachide pour procurer des devises au pays. La contre-partie c'est le défrichage de la forêt tropicale dont le terrain est plus fertile, et la désertification, c'est la diminution des cultures pour l'alimentation directe des paysans et la malnutrition croissante : Une Afrique

obligée d'importer de plus en plus de céréales, à la merci de la famine et de l'arme alimentaire. Un ouvrage qui livre les faits et ne ménage pas les ex-puissances coloniales, même s'il ne fait pas toujours la différence entre les classes ouvrières de ces pays et les dirigeants des monopoles.

CENT ANNÉES DE SUCRE ET DE SANG

Manuel d'O (Coll. Rencontre des peuples Ed. Ouvrière - 37,00 frs)

La naissance du mouvement ouvrier et syndical au Brésil, du début du siècle à 1930, racontée par un syndicaliste centenaire.

L'HARMATTAN

Sembene Ousmane (Ed. Présence africaine - 20,00 frs)

Manh Kombéti, la vieille cuisinière, Ouhigouhé, la jeune militante, Tangara, le jeune chirurgien africain, Leye, l'artiste-peintre et bien d'autres, tous prépa-

rent le référendum qui doit les conduire à l'indépendance, partisans du oui et partisans du non s'affrontent.

1958, 4 ans après Dien Bien Phu, des Africains sont enrôlés de force pour la sale guerre d'Algérie.

QUAND LA NEIGE AURA FONDU

Christian Zorbel (Ed. Caribéennes - 34,00 frs)

A la fin de la deuxième guerre mondiale, un jeune guadeloupéen vient en France dans l'espoir d'y faire des études. Il décrit la vie qu'il mène à Paris dans les meubles, avec ses compatriotes. C'est l'époque de la guerre d'Indochine et la rencontre d'autres immigrés.

VENGEANCE

Pa Kin (37,00 frs)

LE SECRET DE ROBESPIERRE

Pa Kin (Col. Mazarine - 45,00 frs)

De courtes nouvelles qui évoquent les conditions de vie des Chinois d'Outre-mer en France aux environs de 1929. L'auteur, Pa Kin, arrivé en France en 1920 à l'âge de 23 ans est reparti en Chine en 1929. Il a écrit plus de 100 nouvelles.

LA CORÉE, DES ORIGINES AU DJOUTCHÉ

Une histoire de cette nation coréenne ravagée de 1950 à 1953 par une guerre sanglante et ruineuse; des origines jusqu'à nos jours avec la place occupée par la Corée d'aujourd'hui dans l'Asie du Sud-Est dans le combat des non alignés et pour la réunification.

MÉMOIRE D'EXTREME ASIE

Etienne Manach (99,00 frs)

C'est le deuxième tome rédigé par le premier ambassadeur de France en Chine. Une chronique des relations internationales avec la Chine dans les années 69-72.

LÉGENDES

D'ULENSPIEGEL

Charles de Coster (Ed. du Progrès - 45,00 frs)

TILL ULENSPIEGEL

(Bordas - 40,00 frs)

Till l'espiègle, ce héros aussi célèbre que le docteur Faust et Don Quichotte reflète la révolte contre les autorités du Moyen-Âge, avec les bûchers de l'inquisition, la chasse aux sorcières; il témoigne de la vitalité populaire et de l'esprit critique qui annonçait les bouleversements profonds de la réforme en Flandres et de la guerre des paysans. Très drôle et très tonique.

BATAILLE POUR LES FEMMES

Clara Zetkin (Ed. Sociales - 63,00 frs)

Voilà pour la première fois édités en français les textes de Clara Zetkin, amie de Rosa Luxembourg et fondatrice du Parti social démocrate allemand.

LES FEMMES

August Bebel

(Ed. Ressources - 65,00 frs)

Dans ce livre écrit en 1898, Bebel part de l'origine de la famille pour présenter la question de la femme dans le Parti social démocrate allemand; à un moment où la lutte des femmes était l'apanage du féminisme bourgeois et du suffragisme.

UNE SORTE DE BLEU

Alain Gerber (Robert Laffont - 55,00 frs)

La suite de « Faubourg des coups de trique » en 1940, nous retrouvons Théo, Larbi, le petit Léon, dans le cadre de Belfort et de ses faubourgs.

LES TRUANDS DU PATRONAT

Marcel Caille (Ed. Sociales - 42,00 frs)

Un livre bourré de faits sur les milices patronales; écrit par un secrétaire confédéral de la CGT. A lire ou à relire après le procès de l'assassin de Pierre Maître.

UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE

André Brink (68,00 frs)

Un des nombreux romans d'André Brink, romancier d'Afrique du Sud, qui dénonce l'apartheid, « Une saison blanche et sèche » vient de recevoir le prix Médicis étranger.

Léon CLADEL

Les prix mentionnés sont ceux pratiqués à la librairie Les Herbes sauvages, 70 rue de Belleville, 75 020 Paris. M^o Pyrénées ou Belleville. Par correspondance : Livres services, 24 rue Philippe de Girard, 75 010 Paris. Libeller les chèques à l'ordre des Herbes sauvages. Participation au frais de port : 5 F pour un livre, 10% jusqu'à 100 F, 5% au-dessus. Tout trop perçu sera remboursé. A cause d'un incident technique Livres services n'a pu réaliser à temps son catalogue pour les fêtes. Les amis de Livres services sont priés de se référer à la présente liste.



MA BLONDE ENTENDS-TU DANS LA VILLE... OU LES BEAUX JOURS DE 1936

C'est un chapitre du livre d'histoire de la classe ouvrière que nous propose de feuilleter René Gilson. Une histoire bien souvent écrite en lettre de sang.

Sur fond de mines, de filatures et d'amour (pourquoi pas), le réalisateur nous conte les beaux jours de 1936, ceux du Front populaire.

René Gilson n'oublie rien de cette période, tout y est. On suit de façon presque chronologique l'évolution du Front populaire. De la période le précédent, où l'on voit l'exploitation poussée à outrance, le mépris des patrons envers les travailleurs et les libertés que se permettent les petits chefs fascistes envers les ouvrières de la filature. En passant par la victoire du Front popu... Cette victoire qui a fait battre le cœur de biens des travailleurs. La victoire, enfin... sur les patrons, sur les ligues fascistes, pour le pain, la paix, la liberté. Et puis, c'est les premiers congés payés, arrachés par la lutte. Les vélos, la mer, les auberges de jeunesse et même si cet air de liberté est bercé par les chansonnettes sirupeuses de Tino Rossi, on s'en tape. Pas vrai?

... Jusqu'à la contre-attaque patronale contre un Front populaire qui ne se défend pas. Un Front populaire dont les dirigeants, Blum en tête, proposent la « pause », prônent la non-intervention en Espagne, laissant Franco écraser les républicains espagnols et Hitler roder son armée pour la guerre qu'il prépare. Une vague odeur de trahison.

On voit la démission des bourgeois face à la montée de la guerre, on voit les patrons arroser grassement les fascistes (leur dernier recours) et le PPF (parti de Doriot) qui vient de naître. On sent poindre la guerre.

Dommage que les moyens techniques, financiers (que sais-je?) n'aient pas suivi les intentions de René Gilson. Faut pas le cacher, le film en pâtit sérieusement.

Claude DHALLUIN

Théâtre :

Grand-Peur et Misère du 3e Reich ou la vie privée de la Race Supérieure de Bertold Brecht.

Représentations les 8, 9, 11, 15, 16, 18, 22 décembre à 20h30 et mercredi 10 et 17 décembre à 18h.

Entrées libres, réservations au 16 (1) 874 44 30, ENSATT - 21, rue Blanche 75 009 Paris -

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...1

Dimanche 7 décembre - A2 - 20h35
MARCEL CARNÉ

Il est le dernier survivant d'une génération de cinéastes qui comptait dans ses rangs Renoir et Duvivier. Le nom de Marcel Carné est associé à celui de Jacques Prévert, de Jean Gabin, de Michel Simon, Jean-Louis Barrault, Arletty, Yves Montand, Jules Berry, Pierre Brasseur... Bien souvent ses héros se heurtent à une fatalité qui n'est que l'expression d'un ordre social implacable.

Mardi 9 décembre - A2 - 20h40
LES DOSSIERS DE L'ECRAN
« LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS »

Un film de montage retrace les 60 ans d'histoire du PCF, depuis sa fondation à Tours en 1920. Bien évidemment l'émission aura pour objectif de démontrer, au delà de l'échec du PCF, que toute organisation autonome de la classe ouvrière est vouée à l'échec.

Jeudi 11 décembre - TF1 - 21h30
« DERRIERE LE RIDEAU »

Que se passe-t-il « derrière le rideau »? Ce rideau qu'on tire devant l'objectif d'une caméra jugée trop curieuse dans le Moscou de Brejnev. En 1980, Antoine Fournier a filmé clandestinement la vie quotidienne en URSS, non sans difficultés :

on le traite d'espion, on le traîne devant les policiers, etc...

Olga, 33 ans, ouvrière, remet à neuf les appartements, elle se laisse filmer à visage découvert. Elle travaille dur et sans avantage, aucune prime en 8 ans de turbin. Un appartement de 18 m² (1 pièce). Son rêve : acheter une paire de bottes, la seule fois où elle en a vu dans un magasin, elles n'étaient pas à sa pointure. Un désir? Elle ne rêve de rien, rien ne marchera pour elle, elle a rêvé, fait des plans et tout est toujours allé à l'envers. Faire du sport? Quelle question pour elle qui est toujours perchée sur une échelle à gratter et les serrer les murs des appartements.

Octobrina, 30 ans, mariée, mère de 3 enfants. L'information? Son mari écoute La voix de l'Amérique. Les élections? Le portrait du futur député est déjà suspendu dans le corridor de leur appartement.

Une jeune ouvrière du textile : elle va pointer deux fois par mois à l'usine, le reste du temps, elle « reçoit des hommes » chez elle, des hommes que lui ramène, que lui rabat son ami chauffeur de taxi, des étrangers principalement, pour les devises. D'autres amies de l'usine se livrent aux mêmes activités dans l'espoir du mariage avec un riche étranger. « Je n'ai pas envie de travailler pour 100 roubles », dit-elle.

Volodia, un provincial donne 1 000 roubles (6 500 francs au cours officiel) à une jeune mos-

covite pour l'épouser et obtenir un document recherché : la fameuse « Propiska » ou permis de résidence à Moscou. Aujourd'hui, il a sans doute divorcé.

Oleg : arrondit ses fins de mois avec le marché noir et les combines de toutes sortes. Le parti? Ceux qui y sont rentrés avant la guerre ou pendant la guerre méritent le respect, disent les interviewés. Celui qui entre au parti à 20 ans est inconscient, celui qui entre au parti à 30 ans poursuit un but, c'est un carriériste.

TF1 en programmant cette émission, essaye de présenter l'Union soviétique comme un authentique pays socialiste afin d'apporter sa contribution à la campagne de dénigrement de l'idée même du socialisme.

L'URSS, ce pays où il ne faut surtout pas être ouvrier, un tel pays 63 ans après la Révolution d'Octobre n'est certainement plus un pays socialiste, n'est plus dirigé par la classe ouvrière.

On ne peut trouver de biens de consommation ou les plus élémentaires parce que l'économie est entièrement tournée vers la production d'armements, parce que les maîtres de l'URSS entretiennent des troupes et des armadas un peu partout dans tous les points du globe. Comme en Afghanistan, qu'ils mettent à feu et à sang, comme en Tchécoslovaquie. Non, un tel pays n'est pas un pays socialiste.

ITALIE LE SCANDALE

Plus d'une semaine après le séisme qui a ravagé Naples et la région, la situation empire chaque jour pour les milliers de sans abri. Dans cette région de l'Italie particulièrement déshéritée déjà. Cette région où les hommes, surtout les petits paysans, sont obligés de s'expatrier pour vivre, de s'expatrier ou de remonter vers le Nord, vers l'Italie industrielle pour y trouver la crise, le chômage. Cette « terre faite des os des morts » (« Le Christ s'est arrêté à Eboli » film de Francesco Rosi qui se situe dans la région, à Gaglianico), cette terre stérile et ingrate s'est encore repue du sang de plusieurs milliers d'hommes. Catastrophe naturelle, me direz-vous. Qu'est-ce qu'on peut y faire? Fata lita! Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que l'incurie de l'administration et du gouvernement italien après (et avant) la catastrophe a plus qu'aidé la nature dans sa furie destructrice.

La prévision en matière de sismologie paraît encore peu sûre et aléatoire. Mais la science n'en est pas à ses premiers balbutiements en la matière, que je sache? Dans cette région, avait-on mis en place, les moyens technologiques dont on dispose quand même, pour déceler un éventuel frémissement terrestre, signe précurseur d'un éventuel séisme?... Dans le doute abstiens-toi, dirait le sage.

Là où le scandale est manifeste, flagrant, intolérable, c'est de la façon dont les secours se sont organisés. Qu'on en juge. Plus d'une semaine après le séisme, il y a encore des gens vivants, prisonniers sous les décombres et que l'on n'a pu dé-

gager faute de grues et de chalumeaux pour couper les poutrelles d'acier enchevêtrées. Ce dimanche, une femme criait sa colère contre le gouvernement italien ses enfants sont quelque part sous les ruines, peut-être vivants, depuis une semaine et les sauveteurs, malgré leur ténacité et leur courage, bloqués par le manque de moyens, piétinent devant les décombres. (Entendu sur Europe N° 1)

Dans Naples, qui compte déjà en temps normal 10 000 sans abri, aujourd'hui ils sont 50 000. Ils viennent en masse des villages dévastés s'entasser dans des campements provisoires. « Provisoires », ces camps ne le sont que de nom. Comment va-t-on reloger ses milliers de sans abri avec le passif que Naples connaît déjà? Au fil des jours, ces campements deviennent bidonvilles... On s'installe dans la misère.

Grâce à la solidarité internationale : vêtements, tentes, nourriture, médicaments arrivent en quantité dans la région. Mais dans leur répartition même incompetence, même incurie. « Ici, on a de quoi manger pour cinq ans, mais pas de tentes pour abriter les gens qui meurent de froid », disait un sauveteur en colère. Ailleurs des vêtements pourrissent sous la pluie, des gens se battent pour des rations alimentaires.

A cela vient se rajouter le risque d'épidémie. Pour éviter les risques de choléra, typhus (et autres épidémies du même genre) on asperge les ruines avec de la chaux-vive... sous certaines, il y a encore des vivants! Pas moyen de faire autrement?

A ceci, il faudrait rajouter les quelques 50 villages restés sans secours; des sauveteurs qui ne peuvent rien sauver : exemple, des infirmiers de l'hôpital de Naples, partis avec armes et bagages (plasma, etc) dans la région, n'ont pu trouver aucune autorité « compétente » pour s'adresser sur tel ou tel village et ont dû rentrer sans avoir pu faire quoi que soit.

On comprend après ce constat qui fait froid dans le dos que certains responsables, comme le ministre de l'Intérieur Rognoni, cherchent à prendre la tangente.

Dans le Sud, parmi ces hommes, ces femmes blessés dans leur chair et leur esprit, la colère grandit. Le manque d'organisation, le retard « criminel » et la lenteur des secours, confinent avec un mépris sans borne pour le peuple et pour cette région qui n'a de maigre valeur qu'au niveau touristique. En système capitaliste on ne protège que ce qui rapporte gros, que ce soit en Italie ou chez nous.

Juste après la catastrophe, Haroun Tazieff mettait en garde. Voilà ce que j'en ai retenu : Nice et sa région se trouvent sur la même « faille » que tout le sud de l'Italie. Les mêmes risques de tremblements de terre y sont possibles, avec la même amplitude. Et ceci de façon toute aussi imprévisible, dans 100 ans, 10 ans, 10 mois ou demain. Quand on voit la pauvreté des moyens mis en œuvre contre les incendies de forêts, les marées noires et autres... Y'a de quoi frémir?

Claude DHALLUIN

RENCONTRE AVEC HOANG VAN HOAN COMPAGNON D'HO CHI MINH



Hoang Van Hoan, dirigeant une délégation de l'Assemblée populaire nationale du Vietnam, serrant la main de Mao Tsetung. (Photo parue dans « L'Humanité Nouvelle » N° 8, septembre 65).

Une délégation du Comité central du Parti communiste marxiste-léniniste a séjourné en Chine du 16 octobre au 4 novembre 1980.

Le 31 octobre à Pékin, Jacques Jurquet, secrétaire général du PCML et Jean Quercy, membre du Bureau politique, responsable des relations internationales, ont rencontré le camarade Hoang Van Hoan.

Compagnon de Ho Chi Minh, il a été depuis les années 1920 l'un des dirigeants de la lutte du peuple vietnamien. Ancien membre du Comité central et du Bureau politique du Parti du travail du Vietnam, il a occupé jusqu'en 1979, la fonction de vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale du Vietnam. En danger de mort en raison de son opposition à la ligne de trahison mise en œuvre par

Le Duan, il a dû alors se réfugier en Chine pour pouvoir continuer à servir la cause de la révolution.

Le 31 octobre, Jacques Jurquet et Hoang Van Hoan ont tout d'abord échangé des souvenirs quant à leurs rencontres précédentes. Se connaissant de longue date, ils avaient été présentés pour la première fois l'un à l'autre par Chou en Lai.

Leur dernière rencontre avait eu lieu au VII^e Congrès du Parti du travail d'Albanie où Hoang Van Hoan conduisait la délégation vietnamienne. Remarquant le vide fait autour d'elle par les dirigeants du PTA, qui ne tenaient pas à l'époque le Parti du travail du Vietnam en odeur de sainteté, Jacques Jurquet et Alain Castan, délégués du PCML ont alors décidé d'aller la saluer d'une façon très ostensible.

« Je savais que c'était pour cela et j'étais très content parce que je me suis aperçu que vous connaissiez le Parti du travail du Vietnam », a répondu Hoang Van Hoan à Jacques Jurquet qui lui rappelait cet épisode. Au cours de la rencontre, il a notamment parlé des méthodes utilisées par Le Duan pour prendre le pouvoir au sein du Parti du travail du Vietnam et trahir la ligne du président Ho Chi

Minh, qui lui, s'opposait au révisionnisme soviétique.

En août 1980, à l'occasion du 35^e anniversaire de la Révolution d'août et de la fondation de la République, Hoang Van Hoan a lancé, un appel à ses compatriotes, à l'exemple du président Ho Chi Minh qui lança jadis des appels de Chine et de France.



Claude LIRIA

LE TRIBUNAL RUSSEL ET LES CRIMES CONTRE LES INDIENS

Du 23 au 30 novembre, le 4^e tribunal Russel est consacré aux crimes contre les Indiens d'Amérique, du nord comme du sud.

Créé en 1963 par le savant anglais Russel, le premier tribunal avait condamné la guerre américaine au Vietnam, le 2^e les violations des droits de l'homme en Amérique latine, et le 3^e les interdictions professionnelles en Allemagne de l'Ouest.

Ce 4^e tribunal prolonge l'action de la conférence internationale de 1977, consacrée aux Indiens et réunie sous les auspices de l'ONU.

Plusieurs personnalités comme la veuve d'Allende, comme Domitila Chungara, représentante en exil des femmes de mineurs boliviens, comme Noam Chomsky, des ethnologues, des écrivains, etc, font partie du jury.

Les crimes contre les Indiens n'appartiennent pas au folklore comme en témoignent les multiples accusations de génocide et d'expropriation portées aujourd'hui

encore contre plusieurs Etats. Et la réalité indienne n'est pas un mythe puisque 50 millions d'entre eux vivent en Amérique latine, un million aux USA et 300 mille au Canada.

120000 TRAVAILLEURS ANGLAIS MANIFESTENT

Manifestation gigantesque, samedi 29 novembre, à Liverpool en Grande-Bretagne : ils étaient environ 120 000 travailleurs venus de tout le pays à l'appel du Parti travailliste pour manifester contre le chômage et contre la politique d'austérité du gouvernement.

A Liverpool, le chômage atteint 15,2% de la population active et les chômeurs sont 220 000 dans tout le pays.

La manifestation de samedi était la plus importante organisée contre le chômage depuis la crise des années 30.

MANIFESTATIONS EN CISJORDANIE

Vendredi 28 et samedi 29 novembre, de nombreuses manifestations de jeunes Palestiniens ont éclaté en Cisjordanie occupée par Israël, à l'occasion de la « Journée de la Palestine ». L'armée israélienne est intervenue avec violence, procédant à plusieurs dizaines d'arrestations.

Vendredi, « la journée de solidarité avec le peuple palestinien » a été célébrée pour la troisième année consécutive à l'ONU.

Le lundi 1^{er} décembre, elle a été célébrée à Paris dans le cadre de l'UNESCO, en présence de Bassam Chakaa, le maire palestinien de Naplouse, victime d'un attentat sioniste au mois de juin.

Le maire de Naplouse a dénoncé les

« méthodes de terreur et d'oppression » appliquées par les autorités sionistes d'Israël. Selon lui, 5 000 personnes sont actuellement détenues, 40 sont mortes en prison et 1 500 Palestiniens ont été expulsés pour motifs politiques.

COREE DU SUD : LA MORT DE KIM DAE JUNG ET LE SOMMEIL DE GISCARD

Kim Dae Jung, le dirigeant de l'opposition démocratique à la dictature sud-coréenne, sera-t-il encore en vie quand paraîtra cette édition ? Rien n'est moins sûr ; si l'on en croit diverses sources bien informées, son meurtre est froidement planifié pour cette semaine.

A moins que la pression internationale ne soit assez puissante pour l'arracher au bourreau.

Si l'exécution avait lieu, messieurs Giscard d'Estaing et Cie auront-ils le sommeil troublé pendant quelques temps ? Pure hypocrisie !

Rappelons une nouvelle fois que la France (pas la nôtre, celle de Giscard) est le seul pays occidental à avoir osé envoyer un ministre à Séoul pour y réaliser des opérations juteuses au moment même où était confirmée la sentence de mort.

Même le Japon, qui fait pourtant de bonnes affaires avec la Corée du Sud, a officiellement protesté contre la peine de Kim Dae Jung.

Il y a des jours où la petitesse de nos gouvernants est affrayante.

LE « NON » DES URUGUAYENS A LA DICTATURE

Ce n'est pas souvent qu'un référendum

organisé par une dictature militaire d'extrême-droite se voit infligé un « non » cinglant de la part de la majorité de la population.

C'est pourtant ce qui vient de se passer en Uruguay où 60% des électeurs ont rejeté le projet de réforme constitutionnelle ayant pour objectif « d'institutionnaliser » la dictature militaire.

Intégration définitive de l'armée au pouvoir exécutif et contrôle absolu sur le législatif : telles étaient les grandes lignes du nouveau projet de Constitution.

La sanction populaire marque l'isolement profond de la dictature. Même le parti Colorado, proche du pouvoir, s'est prononcé contre le projet.

Mais cette victoire de la démocratie sur une des plus sanglantes dictatures d'Amérique latine n'est qu'un premier pas ; les militaires n'entendant pas se laisser ainsi déposséder de leur pouvoir. Le président lui-même n'a-t-il pas déclaré avant la publication des résultats : « Un succès du « non » ne nous arrêterait pas, il nous obligerait simplement à trouver une autre manière pour parvenir au même objectif ».

300 MILLES CHOMEURS DE PLUS DANS LA CEE

Selon l'office de statistique de la Communauté économique européenne (CEE), le nombre des chômeurs a atteint 7,4 millions fin octobre contre 7,1 fin septembre, soit 6,7% de la population active.

En 12 mois, le chômage dans la CEE a frappé un million 281 mille personnes de plus.

POLOGNE

La parole aux marxistes léninistes

« Des changements importants sont apparus dans la situation en Pologne. »

« Nous avons pour attitude de soutenir la grève et les syndicats nouvellement créés, même s'il existe des erreurs, des insuffisances, si l'on peut voir des influences négatives provenant de l'opposition démocratique et de la religion. »

« Des contradictions existent au sein de la clique dirigeante du Parti ouvrier unifié. Les pays satellites de l'Union soviétique situés autour de la Pologne exercent également une pression. C'est le cas de la RDA qui a limité les relations et les passages aux frontières qui concernent habituellement 3,5 millions de ressortissants de la RDA et 2 millions de Polonais. »

« Cela provient de la crainte qu'éprouve la RDA à la pensée de voir pénétrer le courant que représente le syndicat indépendant et aussi de la volonté d'accomplir des manœuvres stratégiques en vue d'encercler la Pologne. »

« Quant à l'URSS, elle émet ouvertement son mécontentement à l'égard de la Pologne. »

« Pendant ce temps, les affrontements entre gouvernement et syndicats ont tendance à s'accroître encore et la situation s'aiguise. »

« Mais bien sûr, à l'heure actuelle, beaucoup de forces poussent à un compromis, y compris les forces religieuses et les USA. »

« Ainsi, d'un point de vue marxiste-léniniste, nous considérons comme une erreur le fait que le syndicat insiste sur son caractère « apolitique ». L'indépendance par rapport à un parti bourgeois est juste, mais l'apolitisme peut conduire à une division des rangs de la classe ouvrière. »

« Que des faiblesses apparaissent dans un grand mouvement de masse comme celui-là n'a rien d'étonnant. Il sera possible d'en tirer les leçons. »

« Si l'on considère les trois mouvements ouvriers de 1956, 70, 80, chacun a ses caractéristiques propres, mais le degré de conscience et l'unité de la classe ouvrière vont toujours en croissant. »

« Les deux premiers mouvements avaient surtout un caractère économique alors que le troisième revêt dès le début un caractère politique. »

« En 1956 et 1970, il n'y avait que la classe ouvrière à participer à la lutte, alors que cette fois-ci s'y sont joints intellectuels, étudiants, petite bourgeoisie. »

« Au cours des mouvements on peut voir clairement que les leaders des syndicats, la petite bourgeoisie, les intellectuels ont tous leur influence, mais qu'elle ne peut jouer un grand rôle dans le cadre d'un mouvement spontané. »

La situation continue à évoluer en Pologne où va avoir lieu dans les prochains mois un Congrès extraordinaire du Parti ouvrier unifié (POUP) au pouvoir. La classe ouvrière polonaise vient d'obtenir un nouveau succès avec la libération de deux membres du syndicat « Solidarité » qui avaient été arrêtés et l'annonce de négociations sur les responsabilités des répressions sanglantes de 70 et 76. Pendant ce temps, on indique que les régions proches de la frontière entre la RDA et la Pologne viennent d'être interdites aux observateurs militaires occidentaux. Des réservistes est-allemands ont été rappelés pour une durée indéterminée.

Nous avons reçu le point de vue de nos camarades du Parti communiste de Pologne sur les événements en cours. Nous en publions l'essentiel, après traduction. Le point de vue de nos camarades, engagés dans une lutte clandestine et agissant actuellement pour leur reconnaissance comme tendance au sein du POUP, est une contribution à la compréhension des événements en cours.

Certaines affirmations peuvent étonner; en tous les cas voici un point de vue utile à prendre en considération.



« En Pologne, la petite bourgeoisie et la religion ont tout-à-fait conscience que si le prolétariat polonais joue un grand rôle, ça leur causera des dommages irréparables. »

« Dire que la classe ouvrière ne fait pas de politique est fondamentalement erroné. Ceux qui prétendent la classe ouvrière « apolitique » sont des représentants de la petite bourgeoisie, de la religion, sans liens avec la classe ouvrière; et c'est pourquoi un tel mot d'ordre ne durera pas longtemps. »

« Les ouvriers représentent la majorité de la population de Pologne et devraient donc, en termes de démocratie, être au pouvoir. Si les syndicats ne s'occupent pas de politique, qui s'en occupera ? »

« Limiter les ouvriers à l'intérieur des usines ne sera pas possible en Pologne. S'ils font ainsi, les syndicats se révolteront contre leurs propres leaders. A l'heure actuelle le mouvement ou-

vrier se développe dans le sens révolutionnaire socialiste de *Tout le pouvoir aux ouvriers*. »

« Maintenant nous voulons parler du problème de l'Union soviétique. A notre avis, il existe à l'heure actuelle une opinion erronée selon laquelle l'URSS attend le moment d'attaquer, une telle attaque étant inévitable. »

« Tout d'abord, il y a déjà des troupes soviétiques stationnées sur le territoire polonais. En 1956, 70, 80 l'URSS avait toutes les occasions d'ingérence militaire mais ne l'a pas faite. Ce sont des faits. »

« Lorsque Gomulka a demandé l'aide de Brejnev, celui-ci a refusé et dit qu'il allait régler les problèmes par voie pacifique, d'où la démission de Gomulka. »

« A l'heure actuelle, il y a eu départ du bureau politique de dirigeants qui souhaitaient régler les problèmes par la force. Kania,

Iakouzlski qui veulent une solution politique représentent la position de Moscou. »

« Si Gomulka, puis Gierk ont cherché à intimider les ouvriers en brandissant la menace d'événements sanglants ou d'ingérence, c'est qu'ils craignent que survienne une révolution qui marquerait leur faillite. Les USA, non plus, ne souhaitent pas être impliqués dans les événements de Pologne parce qu'ils pensent qu'ils se situent dans la sphère d'influence soviétique. »

« Si l'URSS entreprend une ingérence militaire, ils ne bougeront pas le petit doigt, de même qu'après l'invasion de la Tchécoslovaquie, ils n'ont même pas envoyé de note de protestation. »

« D'autre part, l'URSS veut-elle vraiment s'ingérer ? Non, parce qu'elle ne veut pas utiliser sa propre force pour contrôler la Pologne. »



« C'est pourquoi elle utilise, à l'heure actuelle, une solution politique et non la force. La démission de Gomulka et de Gierk n'a causé aucune déconvenue à Moscou puisqu'elle avait son candidat à ce poste. »

« Après la démission de Gomulka et Gierk, l'URSS a fourni de l'aide économique à la Pologne avec le visage d'un très bon voisin. »

« Bien sûr, s'il apparaît un incident en Pologne et qu'elle se jette dans les bras des USA, l'URSS interviendra alors sans nul doute, mais jusqu'à présent une telle situation ne s'est pas présentée. »

« Bien entendu le Parti communiste de Pologne estime que des mesures limitées ne sauraient suffire en Pologne. Mais nous pensons qu'entreprendre la révolution n'entraînera pas fatalement l'agression. Notre Parti continue donc à mener la lutte révolutionnaire et nous estimons que le rétablissement de la dictature du prolétariat n'incitera pas l'URSS à penser que la Pologne va quitter la sphère soviétique et se mettre du côté des USA. »

« Pourquoi l'URSS est-elle prudente ? S'il y avait ingérence militaire, le peuple polonais se soulèverait et l'armée polonaise se mettrait du côté de la classe ouvrière. »

« Si la situation se détériore, l'URSS utilisera d'abord la police secrète politique et militaire et en deuxième lieu seulement une intervention militaire à proprement parler. »

« Mais, bien sûr, il n'est pas impossible que les voisins plus proches commentent d'abord. »

« Pour l'Union soviétique, la Pologne représente une position stratégique importante au centre de l'Europe. Une fois perdue la Pologne, cela ne signifierait pas pour l'URSS le risque de perdre l'ensemble. »

« Actuellement elle met donc tous ses efforts pour garder la Pologne dans sa sphère d'influence. C'est pourquoi nous estimons que le plus réaliste est de développer la révolution socialiste. »

« La position de principe de notre Parti est de s'opposer à tout bloc, mais à l'heure actuelle il n'est ni réalis-

te, ni correct de demander à la Pologne de se retirer du Pacte de Varsovie. »

« Les événements de Pologne ont une signification importante non seulement pour les pays satellites de l'Europe de l'Est, mais aussi pour la classe ouvrière des pays capitalistes. »

« Donc la classe ouvrière va lutter pour un nouveau système et ce sera comme une épidémie. »

« A l'heure actuelle la classe ouvrière mondiale a témoigné de la sympathie à l'égard de la classe ouvrière polonaise. Les mouvements polonais ont contribué à élever sa conscience et c'est pourquoi ça a eu un effet de contamination. »

« Nous sommes une composante du mouvement ouvrier international. »

« Quelle issue pour sortir de cette situation en Pologne ? C'est de reconnaître que le Parti communiste de Pologne est une organisation communiste de gauche légitime au sein du Parti ouvrier unifié. »

« Cela veut dire unir la plupart des membres du POU contre la clique révisionniste et l'abattre. Nous avons avancé une politique réaliste de purification du Parti ouvrier unifié. »

« Nous nous unissons avec la partie ouvrière et révolutionnaire du POU pour rejeter le nom de POU et le remplacer par celui de PCP. Nous réaffirmons qu'à l'heure actuelle au sein du POU, les ouvriers sont en majorité. »

« Nous voulons qu'après purification de ce parti, ils en représentent deux tiers à tous les niveaux y compris au comité central. »

« Au CC, à l'heure actuelle, il n'y a aucun ouvrier. Après avoir analysé ces problèmes notre parti estime qu'il faut qu'à l'heure actuelle le PCP devienne une organisation légale au sein du POU. Il faut entamer un dialogue entre la clique dirigeante du POU et le PCP pour reconstituer le parti révolutionnaire et la dictature du prolétariat. »

« A l'intérieur du POU, il y a un grand désarroi, y compris à la direction. La clique dirigeante a perdu son prestige auprès des masses populaires et s'est coupée des masses. »



Les partis bourgeois sous le socialisme

Le point 11 du second chapitre du projet de programme « Une France socialiste, indépendante, solidaire du tiers monde » a suscité plusieurs contributions. Nous en publions quelques unes ci-après et les accompagnons de quelques réflexions et précisions.

Ces contributions, soit demandent de préciser aujourd'hui quels partis seront interdits d'agir, soit expriment une crainte ou un désaccord de l'exercice d'une répression trop forte ou trop large du nouveau pouvoir socialiste.

INTERDICTION DE FAIT OU DE DROIT ?

C'est là la question posée par une cellule du Parti.

« Si elle est de fait, ce sera que ces partis seront défaits politiquement et organisationnellement lors du processus révolutionnaire. Leur interdiction de droit devient inutile, d'autant plus que leurs représentants seront privés des droits politiques. L'interdiction inutile est superflue.

« Si elle est de droit, ce sera que ces partis n'auront pas été défaits politiquement lors du processus révolutionnaire. Elle traduira un état de faiblesse de la révolution par rapport à eux. Et on peut alors s'interroger sur la vigueur du processus révolutionnaire puisque ces mesures d'interdiction interviendront « le capital une fois vaincu, mais non pas anéanti » (point 9). L'interdiction sera-t-elle susceptible d'anéantir ces partis ? Le droit sera-t-il susceptible d'annuler le fait ? Non, bien sûr. Cette interdiction signifiera simplement qu'il faut en fait continuer la lutte contre la bourgeoisie monopoliste. L'interdiction de droit signifiera donc tout simplement la réalité de fait de ces partis. Aussi l'interdiction ne résoudra rien. Elle entérinera un état de la lutte entre le peuple et la bourgeoisie monopoliste. Nous sommes bien placés pour savoir qu'une interdiction de droit n'empêche pas une activité réelle. »

UN DANGER

Cette même cellule souligne un danger.

« Il y a danger à maintenir le point 11 dans sa formulation.

« L'histoire a montré que lorsqu'on veut interdire une organisation, un groupe, une ligne, il suffit de la taxer de « contre-révolutionnaire » ou de « parti de la bourgeoisie monopoliste » ou de « quartier général de la contre-révolution », etc. pour essayer de parvenir à cette fin.

« Le point 11 laisse la porte ouverte à une utilisation de l'étiquette « bourgeoisie monopoliste » dans la lutte entre les deux lignes. Il est donc nécessaire de souligner par rapport au point 11 toute l'importance du point 22, et il sera donc nécessaire d'indiquer que dans la lutte de lignes, il ne sera pas accepté de recourir à des étiquettes du type « bourgeois monopoliste », etc.

« Suite à ces remarques, nous proposons de modifier ainsi le

début du point 11 : « Les anciens partis de la bourgeoisie monopoliste seront dans l'impossibilité d'agir : leur presse, leurs organisations et clubs auront été mis hors d'état de nuire durant le processus révolutionnaire. Leur reconstitution ne sera pas tolérée ».

Le point 22 traite des rapports nouveaux entre les hommes et des méthodes de résolution des contradictions au sein du peuple.

Les remarques d'une lectrice du journal expriment le même souci et s'efforcent de donner des solutions.

« Gros problème : doit-on pour instaurer un nouveau pouvoir utiliser les mêmes moyens que l'ennemi. Au vu de l'étendue du risque, après 60 ans de socialisme russe... je serais plus prudente, et me voudrais plus inventive.

« Indispensable : supprimer toute possibilité de pouvoir reprendre le pouvoir par l'argent et la force, donc confisquer les biens productifs, les capitaux, interdire les transactions de grands biens (propriétés), réduire l'échelle des salaires, redéfinir l'armée, renouveler l'encadrement... »

« Par contre, tout ce qui touche les libertés individuelles d'opinion, d'association, de vote, doivent être absolument maintenues ; le provisoire a une grande facilité à se pérenniser ! (faiblesse humaine).

DE QUELS PARTIS S'AGIT-IL ?

A plusieurs reprises, on nous a questionnés :

« Le socialisme « interdira les partis » bourgeois : le PS, le PCF en font-ils partie ? » ou encore « Quels partis seront interdits ? ».

Ce à quoi un camarade répond :

« ... Je ne crois pas que l'on puisse dire « Les partis politiques de la bourgeoisie monopoliste seront abolis ». D'abord, cette phrase projette le lecteur dans la période assez éloignée, et en tout cas bouleversée, où le peuple fera la révolution prolétarienne. On ne peut pas décréter aujourd'hui que seuls les partis des monopoles, et eux seuls, seront interdits. Les monopoles auront peut-être des alliés que le peuple et la révolution sanctionneront à coup sûr. L'échiquier politique ne pourra pas être le même à ce moment-là qu'aujourd'hui et il faut le dire. »

Venons-en à quelques précisions et réflexions de notre part.

Peut-être la mise en forme de nos points de vue dans un « programme » donne-t-elle à penser que notre parti décrètera ceci ou cela, qu'il décide aujourd'hui ce qui se fera ou ne se fera pas. Ce ne peut être ainsi.

Sur la base de l'expérience des affrontements révolutionnaires et des révolutions passées, de la connaissance de caractéristiques de notre pays, le programme s'efforce de définir les lignes de conduite ne

pour renverser le capitalisme, pour édifier le socialisme.

L'article 11 — comme tous ceux de ce chapitre — donne des axes, des orientations d'action. Les mesures concrètes seront prises par l'action révolutionnaire des masses ouvrières et populaires elles-mêmes : il serait prématuré de les aborder maintenant.

ON NE PEUT DÉSIGNER LES SIGLES INTERDITS

Ce que notre projet veut désigner par « anciens partis politiques de la bourgeoisie monopoliste », c'est le caractère de classe de ces partis.

Que la révolution socialiste en France intervienne dans 10, 15, 50 ans ou plus encore, la bourgeoisie monopoliste a et aura des intérêts antagoniques avec la classe ouvrière et les masses populaires et des partis politiques représentant ces intérêts monopolistes, sont et seront les instruments de la politique de la classe monopoliste.

Dans l'affrontement révolutionnaire, ces partis là auront manifesté clairement, par leur politique, leurs agissements armés, pour quelle classe ils combattent. Leur politique en actes les aura clairement désignés ; il ne saurait y avoir d'ambiguïté pour les masses révolutionnaires en cet instant.

Par contre, la révolution socialiste interviendra dans 10, 15 ou 50 ans ou plus, il n'est pas

de la classe ouvrière et des classes alliées dans le processus révolutionnaire.

POURQUOI PRÉCISER CETTE INTERDICTION D'AGIR ?

Pourquoi être strict et précis quant à cette interdiction d'agir dès aujourd'hui ?

C'est qu'elle se fera dans l'affrontement révolutionnaire. Une des contributions dit que ces « partis seront défaits politiquement dans le processus révolutionnaire ». Bien. De manière concrète cela signifie leurs responsables empêchés d'agir, leurs locaux mis sous séquestre, leurs imprimeries réquisitionnées pour tirer les journaux et les tracts de la révolution, etc., etc. Tout cela se fera ainsi. Et dans ce qu'on appelle « processus révolutionnaire », il y a de forts risques que des hommes et des femmes — lié(e)s d'une manière ou d'une autre — à ces partis soient abusivement emprisonné(e)s, rendu(e)s responsables ou que d'autres partis ou groupes soient mis dans le même sac car ils « gêneraient » l'avancée révolutionnaire... Autrement dit, il y a de fortes chances, que, dans l'action révolutionnaire, soit élargie la cible et empêché d'agir bien plus de monde qu'il ne faudrait.

Quiconque a vécu une période de grands bouleversements sait qu'elle est propice aux règlements de compte individuels, aux excès, aux abus de pouvoir.

LE POINT 11 DU PROJET DE PROGRAMME

11 Les anciens partis politiques de la bourgeoisie monopoliste sont interdits d'agir : leur presse est interdite, leurs organisations et clubs dissous ; les anciens hauts responsables de l'appareil d'Etat et de l'appareil économique ne bénéficient pas dans un premier temps des droits politiques garantis à l'ensemble de la population ; ils sont privés du droit de vote et d'être élus. C'est une nécessité vitale à la période d'instauration du pouvoir socialiste. Par la suite, et de manière générale, ne sont privés d'exercer les droits politiques que ceux qui ne respectent pas la législation socialiste par des actes et agissements caractérisés.

possible de savoir aujourd'hui quels seront les partis représentant les intérêts des différentes classes ni de dire ce que seront devenus les partis politiques actuels.

Depuis la Libération, les partis se sont beaucoup transformés ; les sigles ont changé ; des scissions, des fusions, des créations ont eu lieu ; il suffit de suivre les cheminements pour arriver à l'UDF ou au RPR, de considérer les différentes parties constitutives du PS par exemple...

Que seront-ils dans 10, 15 ou 50 ans ? Disparus, réduits, scindés, profondément transformés ou non ; attachés à un impérialisme occupant, gestionnaires effectifs des intérêts monopolistes ou bien représentants et défenseurs des intérêts de classes alliées de la classe ouvrière ?

Quand nous parlons des partis interdits d'agir, nous ne pouvons désigner des sigles de partis actuels. Par contre, nous devons préciser strictement de qui il s'agit, en indiquant sans ambiguïté le caractère de classe des partis visés : ceux de la bourgeoisie monopoliste et non les partis qui représentent les intérêts

Comment rester de glace face aux anciens « miliciens » qui avaient donné des hommes et des femmes à la Gestapo ? Et dans la foulée, comment ne pas s'en prendre aux « gros » qui affamèrent les uns et les autres par le marché noir et ainsi de suite ?

Une période révolutionnaire n'obéit pas aux mêmes lois objectives que les périodes que nous connaissons aujourd'hui. Aussi, les partis révolutionnaires doivent-ils s'efforcer de légiférer, de codifier afin d'orienter la révolte et la colère sur les véritables cibles.

Quand Mao Tsé-toung écrit, dans les premiers temps de la révolution chinoise, qu'il ne faut pas couper trop de têtes car elles ne repoussent pas, il n'agit ni en dictateur, ni en dirigeant cynique. Au contraire, il s'efforce de réduire la cible, de limiter la répression contre les anciens exploités. Les communistes ne préconisent pas les violences gratuites, pour avoir subi, eux-mêmes et avec eux les hommes et femmes du peuple, la violence quotidienne et implacable des capitalistes.

Voilà pourquoi, nous semble-t-il, le programme des communistes doit-il dire clairement

qui sera réprimé, quels partis seront interdits d'agir et ne doit-il pas faire l'impasse pudique sur cette question.

Ne pas en parler alors que l'on sait la chose nécessaire n'est pas une bonne politique, franche et ouverte vis-à-vis du peuple. D'autant que l'ensemble des mesures concrètes indiquées dans la suite garantissent sans ambiguïté les libertés individuelles de pensée, d'association, d'expression, etc. (points 16, 17, 18, 19, 20...). De fait, le point 11 s'efforce de préciser et de limiter le champ de coercition du nouveau pouvoir populaire dans sa période d'instauration.

Mais pourquoi cette interdiction d'agir est-elle nécessaire ?

L'INTERDICTION D'AGIR EST NÉCESSAIRE ET POSSIBLE

Tous nos camarades et amis semblent d'accord pour que les anciens exploités ne puissent pas reprendre le pouvoir. Il n'y a pas d'alternance entre capitalisme et socialisme, entre exploitation et émancipation dans notre programme.

En quoi l'interdiction d'agir des anciens partis de la bourgeoisie monopoliste est-elle une condition — parmi d'autres — pour éviter un retour des anciens exploités ?

Une cellule pense que ces partis auront été défaits pendant la révolution. Certes ! Mais ils relèveront la tête et tenteront de profiter des bouleversements révolutionnaires et des garanties démocratiques du nouveau pouvoir pour relever la tête. Toutes les expériences de révolutions montrent combien sont vivaces les organisations politiques de la classe vaincue, combien elles emploient tous les moyens internationaux, financiers, de compétences politiques, de gestion, de relations passées pour restaurer leur domination passée. Les premiers temps de l'installation du pouvoir socialiste sont difficiles, sujets à des tentatives désespérées des anciens capitalistes et des impérialismes étrangers. Plus le nouveau pouvoir se consolide et se renforce, plus leurs chances diminuent.

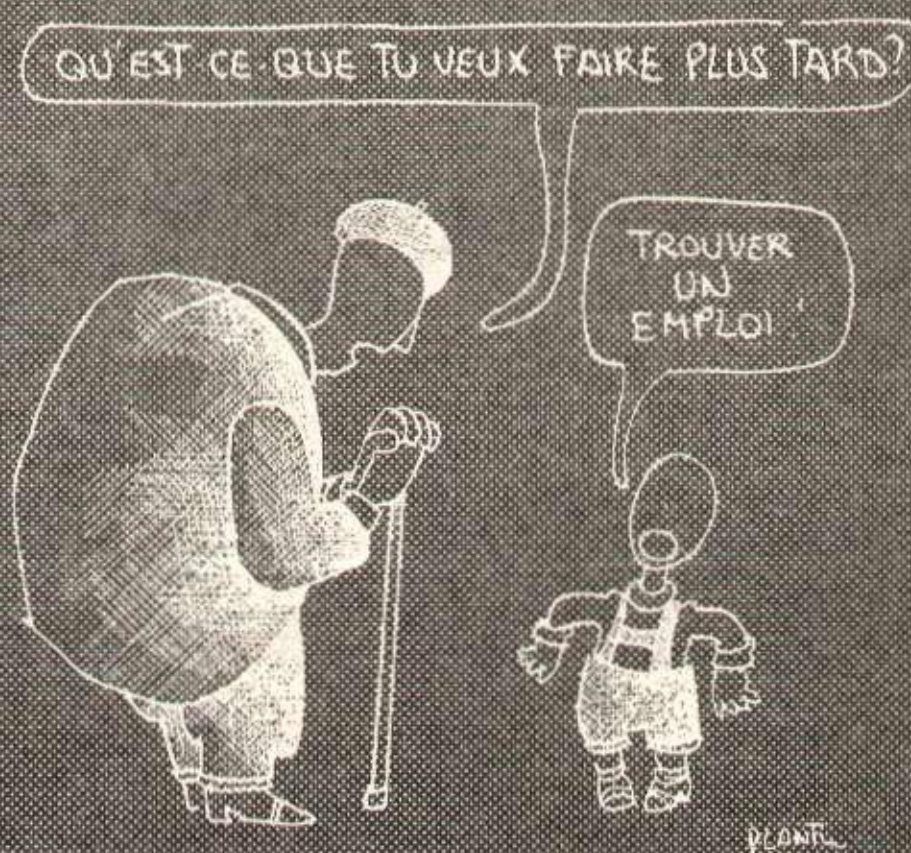
Voilà qui nécessite de leur enlever le maximum de moyens dans cette période d'instauration du pouvoir socialiste.

Et cela est possible. Des camarades craignent que cette interdiction de droit n'empêche pas une activité de fait. Le projet dit interdiction d'agir et non une seule interdiction juridique en précisant l'interdiction de la presse, la dissolution des organisations, des clubs donc de leurs réunions, moyens de propagande, la saisie de leurs comptes en banque de parti, de leurs imprimeries, etc.

Cela empêchera-t-il toute activité clandestine de ces anciens partis ? Ils tenteront de le faire, bien sûr. Mais à la différence des partis révolutionnaires, parfois contraints de recourir à l'activité cachée, ces anciens partis de la bourgeoisie monopoliste trouveront peu d'appui et encore moins d'échos dans la large majorité des masses populaires en action pour édifier leur propre pouvoir.

A propos de la plate-forme
pour l'élection présidentielle
présentée par Pierre Bauby
candidat du PCML

LE TRAVAIL UN DROIT



Dans notre précédente édition, nous avons publié la plate-forme du candidat du PCML pour l'élection présidentielle, Pierre Bauby. Nous allons revenir ici sur certains aspects de son premier chapitre : pour le droit au travail.

Ce n'est pas par hasard si la question de l'emploi figure en tête de cette plate-forme. Depuis ces dernières années, l'emploi est devenu le problème essentiel touchant aux conditions de vie des travailleurs. L'augmentation constante du nombre de chômeurs produit une dégradation importante des conditions de vie des travailleurs, à une influence profonde sur la situation en France.

L'existence d'un million et demi de chômeurs permet au patronat d'exercer une pression importante sur les salaires, de recourir facilement au chantage au licenciement. Cela lui permet également de développer les emplois précaires, hors statut, qui, de plus en plus, deviennent le seul débouché pour de nombreux travailleurs.

Cette situation approfondit des divisions objectives existant dans la classe ouvrière : entre chômeurs et actifs, entre travailleurs ayant un emploi relativement stable et travailleurs ayant un emploi précaire.

L'ampleur du chômage et ses répercussions jouent un rôle important dans la difficulté que rencontrent les luttes ouvrières aujourd'hui ainsi que dans le découragement largement répandu. Ils contribuent à la marginalisation d'une part de plus en plus importante de la population et notamment de la jeunesse. En privant de ressources de nombreux travailleurs, en bouchant toute perspective d'emploi stable ils produisent la délinquance.

Cette situation est, dans une large mesure, le produit d'une politique de restructuration du capitalisme français qui liquide certains secteurs industriels ou entreprises jugés archaïques et insuffisamment rentables aux yeux des capitalistes, au profit d'investissements dans d'autres secteurs où des profits s'annoncent. Le produit d'une politique qui, afin de renforcer les positions des monopoles capitalistes français dans la concurrence internationale, vise à limiter les coûts en main-d'œuvre, en réduisant au maximum les effectifs employés.

Face à cette question essentielle de l'emploi, notre démarche ne consiste pas à rechercher et préconiser de prétendues solutions, dans le contexte actuel, qui seraient sensées résoudre le problème. Nous sommes convaincus qu'une telle démarche conduit les travailleurs dans une impasse. Pour deux raisons, liées entre elles : la logique économique actuelle, celle du profit, elle conduit inévitablement aux suppressions d'emplois. Ensuite, les pouvoirs de décision, économiques et politiques, sont entre les mains des propriétaires des moyens de production, les capitalistes ; ils organisent la production conformément à leurs intérêts, à leurs profits. Voilà pourquoi nous estimons qu'il n'y a pas de solution globale à la question de l'emploi dans le cadre du capitalisme ; le faire croire c'est entretenir des illusions chez les travailleurs, c'est fixer un objectif qui conduit à l'échec. Et surtout, c'est déboucher sur la recherche de solutions qui, s'inscrivant dans le fonctionnement du système, s'apparentent à celles des capitalistes eux-mêmes et qui sont donc incapables de défendre l'emploi. Une telle démarche relève du réformisme, c'est-à-dire d'une stratégie qui prétend transformer le capitalisme progressivement, de l'intérieur alors que, dans la pratique, elle s'inscrit dans le cadre capitaliste.

Quelle est notre démarche ? Elle s'appuie sur le fait que, dans cette société, les conditions de vie et de travail dépendent du rapport de forces existant entre les travailleurs et les capitalistes ; elle s'appuie sur la compréhension du caractère antagonique des intérêts de ces deux classes. Les travailleurs n'obtiennent que ce qu'ils sont en mesure de pouvoir arracher, ils ne conservent que ce qu'ils sont en mesure de pouvoir défendre. Cette démarche est liée à une stratégie révolutionnaire dont le but est de déboucher sur l'expropriation des capitalistes, sur le renversement de leur pouvoir, sur l'instauration du pouvoir des travailleurs, le socialisme. Cette orientation de lutte aujourd'hui est donc liée à une orientation de renversement du pouvoir capitaliste : Bien sûr, nous savons qu'une telle issue n'est pas pour demain. Néanmoins, à travers les luttes à mener aujourd'hui, s'accumuleront les forces nécessaires à cette issue. Nous pensons

que le socialisme créera les conditions permettant de résoudre fondamentalement la question de l'emploi car, en établissant leur pouvoir, les travailleurs sont alors en mesure d'édifier une économie basée non plus sur la recherche du profit mais sur la satisfaction des besoins multiples de la société et la solidarité avec les pays en voie de développement. Il y a là un horizon permettant à chacun de trouver un emploi dont la finalité ne soit plus l'enrichissement de quelques-uns. Voilà donc, à notre avis, l'issue permettant de résoudre ce problème.

En attendant, nous sommes partisans de luttes et de revendications dont notre plate-forme met en évidence certaines.

Contre tout licenciement

Certains, se situant dans la logique capitaliste, en viennent à considérer que des licenciements sont nécessaires, inévitables ; l'essentiel étant de négocier sur les conditions de leur réalisation.

En ce qui nous concerne, nous estimons que dès l'instant où l'on commence à accepter le principe des licenciements, toute lutte devient impossible ou perdue d'avance. Nous pensons que l'essentiel est de chercher à créer un rapport de force permettant d'imposer au patronat le maintien de l'emploi. L'important, à nos yeux, n'est pas, en effet, le maintien de telle ou telle production mais de l'emploi des travailleurs ; c'est au patronat et aux pouvoirs publics de chercher les solutions répondant à cette exigence.

Embauche obligatoire des jeunes à leur sortie de l'école

Une des caractéristiques du chômage, actuellement en France, est qu'il touche les moins de 25 ans dans de très importantes proportions. Le nombre des emplois diminue d'année en année alors que de nouveaux jeunes arrivent sur le marché du travail. Chaque année, des jeunes quittent l'école viennent rejoindre les rangs des chômeurs. Nous pensons que, conjointement, les jeunes, les pa-

rents d'élèves, les organisations syndicales dans les entreprises, les enseignants devraient agir pour imposer au patronat l'embauche des jeunes qui quittent l'école, la création d'emplois. Dans de très nombreuses entreprises, le patronat refuse la création d'emplois uniquement pour réaliser plus de profits, pour faire effectuer le travail par le moins de personnel possible. La revendication de l'embauche de jeunes, à la fois dans la fonction publique et les entreprises privées, permet de lier les intérêts des travailleurs actifs et ceux de la jeunesse ; de lier la lutte pour l'amélioration des conditions de travail à la lutte pour l'emploi.

Plus généralement, nous pensons que l'appareil scolaire devrait avoir la responsabilité de trouver un emploi aux jeunes qui quittent l'école ; à eux, ensuite, évidemment de l'accepter ou de le refuser.

Et bien entendu, un tel emploi doit être conçu comme respectant l'application du principe « à travail égal salaire égal ».

Embauche des hors statuts

L'embauche de tous les travailleurs intérimaires, hors statut, sous contrat à durée limitée, nous semble constituer un objectif qui prend une importance grandissante. Au cours de ces dernières années, le patronat a développé considérablement le recours à ces formes d'emplois et il compte bien le développer encore plus à l'avenir. Ce sont des travailleurs moins payés, ne bénéficiant pas des mêmes droits, pouvant être licenciés du jour au lendemain. Les travailleurs ayant un emploi dit stable peuvent ne pas se sentir concernés par la situation de ces travailleurs mais, en fait, ils le sont : le développement de ce type d'emplois permet au patronat de baisser les salaires, de s'opposer plus facilement aux revendications en recourant à des intérimaires, à des hors statut. Cela lui permet également de supprimer des emplois en douceur, d'aggraver les conditions de travail.

Et puis surtout, le développement de tels emplois crée une division qui risque de s'approfondir dans la classe ouvrière si rien n'est fait pour s'y opposer.

Ces revendications constituent

une première dimension de la lutte pour l'emploi ; elles visent à défendre : l'emploi et la création d'emplois. Elles visent à unir la classe ouvrière.

Indemnisation de tous les chômeurs, au minimum au SMIC

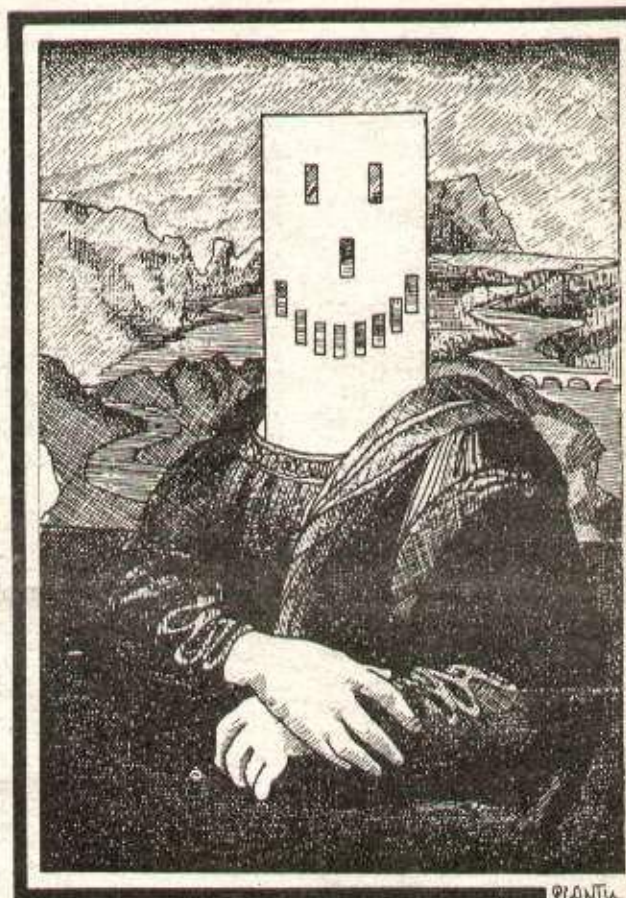
Parallèlement, il est nécessaire d'améliorer de façon importante les conditions de vie des travailleurs privés d'emplois. De très nombreux chômeurs sont contraints de vivre avec des allocations dérisoires, une grande partie étant privée de toute allocation. La réforme de l'indemnisation du chômage a aggravé cette situation. Entre mars 79 et mars 80, alors que le nombre de chômeurs passait officiellement de 1 285 000 à 1 391 000, l'effectif des chômeurs touchant une allocation diminuait de 10% ! Cela signifie un développement de la misère absolue, qu'ont d'ailleurs souligné des organisations comme le Secours catholique.

C'est un scandale qui doit cesser. Le SMIC étant défini officiellement comme le revenu minimum nécessaire pour vivre (ce qui est loin de correspondre à la réalité), nous disons que toute personne privée d'emploi doit pouvoir bénéficier du SMIC, sans limitation de durée. Nous entendons d'ici certains dire : vous voulez encourager les chômeurs à le rester, vous supprimez l'incitation à chercher un emploi. Nous refusons d'entrer dans ce type d'argumentation car se sont les capitalistes qui créent le chômage, un chômage qui dure aujourd'hui de plus en plus longtemps... Ceux qui disent cela, avant de se préoccuper de la morale des travailleurs privés d'emplois feraient bien de s'occuper de leurs moyens de pouvoir vivre décemment. Et il va de soi que ce SMIC doit faire l'objet de luttes pour être augmenté très sensiblement et correspondre réellement à ce qui est nécessaire pour vivre aujourd'hui. A notre avis, une telle revendication concerne tous les travailleurs, actifs et chômeurs : qui n'est pas chômeur aujourd'hui peut, dans ce système, le devenir demain. Lutter pour l'amélioration des conditions de vie des chômeurs, c'est lutter dans l'intérêt de tous. Pierre BURNAND

FEMMES SOUS ORDINATEUR

Antoinette, le magazine féminin de la CGT fête, ce mois-ci, son 25e anniversaire. 25 ans, l'âge d'or pour les femmes, celui où se fige éternellement l'image des stars. L'âge limite aussi pour choisir son rôle de mère, puisque c'est l'âge où l'on fête encore les « catherinettes », dernière chance de trouver un époux...

Voilà pour l'imagerie traditionnelle qui commence heureusement à s'écailler. Antoinette veut faire apparaître à l'occasion de cet anniversaire que les fissures du mythe ne cachent pas une réalité toujours marquée par le progrès. Au contraire, ces dernières années, les discriminations dans le travail des femmes et les inégalités grandissent. C'est pourquoi, elle organisait, ce jeudi 27, un colloque sur « les femmes au travail face à l'informatique ».



« Je me sens mourir de l'intérieur » disait un jour une jeune femme qui travaillait dans un service informatisé des PTT. Plus loin d'autres diront : « Celles qui travaillent avec l'ordinateur ont mauvaise réputation dans la boîte, elles parlent plus fort, elles sont plus énervées que les autres, elles restent entre elles... » « On les considère un peu comme fofolles » fait en écho une autre... L'informatisation touche directement le travail des femmes et elles sont immédiatement confrontées aux transformations qu'elle apporte.

Mais au fait, qu'est-ce que ça change ? L'informatisation, c'est formidable parfois : on peut réserver immédiatement sa place de train, par exemple. On peut avoir en quelques secondes des sommes d'informations.

C'est parfois beaucoup moins bien, quand l'ordinateur répercute pendant des mois la même erreur sur la facture EDF ou qu'il refuse un dossier médical qui reste des mois sans remboursement !

Cette ambivalence vécue du côté client, est encore plus forte quand on est du côté de la machine, quand on travaille avec l'ordinateur. Les femmes réunies par Antoinette venaient d'horizons variés, mais surtout des grands services d'employés : PTT, Sécurité sociale, fonction publique ; là où la bureautique (informatisation du travail) a fait massivement son apparition.

EMPLOI MENACÉ

Dans les services financiers des PTT, l'informatisation a supprimé 9000 emplois. Dans la fonction publique, les emplois de secrétaires sont directement menacés. A la Sécurité sociale et dans les caisses d'allocations familiales, l'entrée de l'ordinateur a entraîné une rapide déqualification du travail : c'est l'ordinateur qui « suit » le dossier et l'employée a une tâche parcellisée à l'extrême.

Ce qui fait dire à une travailleuse présente : « C'est l'ordinateur qui effectue les tâches qualifiées » ! D'autres souffrent de n'avoir plus qu'à décoder ou coder des programmes, aligner des chiffres qui n'ont aucune logique entre eux et qu'il faut mémoriser sans repère. Le seul contact avec l'extérieur devient le fameux écran cathodique, dont on sait qu'il apporte une fatigue extrême, une fatigue générale,

une grande tension nerveuse, mais aussi des problèmes de vue.

« Il y a des recherches, mais aucun examen sérieux qui permette d'évaluer les conséquences réelles du travail sur écran pour l'appareil visuel » a déclaré un travailleur d'un laboratoire de physiologie et d'ergonomie, venu au colloque apporter ses connaissances. « Et les patrons nous interdisent de venir faire des examens à la demande syndicale. C'est arrivé dernièrement aux PTT ».

Cette question du danger que fait peser sur la santé des travailleuses le travail sur écran, a été évoquée par bien des participantes. Mais ce n'est pourtant pas leur plus grande inquiétude. L'informatisation apporte dans sa hotte, bien d'autres problèmes.

L'emploi d'abord, bien sûr. Ce sont les grands secteurs féminisés d'emplois de bureau qui sont concernés par l'informatisa-

tion. Et le coût de l'informatique baisse de 10 à 1 tous les 10 ans. Autant dire que son avenir est grand, son utilisation va s'étendre. Déjà la robotique descend dans les ateliers.

TRAVAILLER COMMENT ?

Un témoin présent a fait le tour des problèmes posés par cette nouvelle technique en expliquant ce qui s'est passé dans la presse en Belgique : on est en train de passer le Dalloz (guide juridique) et la jurisprudence en informatique.

Le travail très qualifié des « orientalistes » dans la typographie (ceux qui placent les lettres) a été remplacé par des programmes qui se font à l'étranger, en Corée, à domicile.

Tout est dit : la parcellisation à l'extrême, la déqualification totale (plus besoin de

comprendre ce qu'on fait) et exploitation maximum : travail à domicile.

L'emploi est menacé. S'il est maintenu, dans quelles conditions ? Une responsable de la fédération métaux de la CGT l'a expliqué : « L'informatique est un moyen de gestion qui permet un centre de décision très éloigné ». On peut donc facilement imaginer les femmes — à qui s'adresse en priorité le travail à domicile — chez elles, reliées à l'entreprise par leur terminal d'ordinateur... Il ne restera guère plus qu'à rétablir le salaire à la pièce pour que la technique la plus avancée ne restitue le Moyen-Age du travail salarié !

On n'en est pas encore là, heureusement. Mais déjà, l'informatisation arrive, avec son cortège de réduction des acquis dans les conditions de travail et les salaires. Avec la parcellisation, les cadences augmen-

tent. Beaucoup. Le temps commence à être compté en « temps réel », avec pointeuses, primes, etc.

Les horaires de nuit font leur entrée dans les secteurs de bureau où ils semblaient jusque là exclus. L'encadrement se transforme aussi. Il y a ceux qui savent et celles qui ne savent pas. Les cadres gardes-chiourme remplacent ce qui était la direction — même autoritaire — d'une connaissance partagée, puisque les cadres eux-mêmes ne connaissent plus les programmes. Les programmeurs sont ailleurs, invisibles, tout puissants.

O. S. DE BUREAU

D'autres se sont interrogées : « L'informatique sclérose la pensée ? ». Il y a à coup sûr le réflexe de se trouver écrasée devant cette technique au centre de décision si éloigné. On devient passif. Et surtout, on n'agit plus : il n'y a plus de travail manuel, plus de déplacement, plus de contacts entre services dont le travail est complémentaire.

Il n'y a plus non plus, a rajouté le travailleur ergonomiste, de « pondération du rythme de travail par le mouvement physique ». En quelque sorte la seule limite devient la rapidité du cerveau à assimiler les informations. Certains informaticiens disent « On ne sait plus s'arrêter ».

Enfin, une dernière question fut posée, même si elle est revenue moins souvent : informatique et liberté. Tout le monde pense au projet de cartes d'identité informatisées et aux fichiers centralisés. Mais c'était une autre question qui dépassait de beaucoup le thème de la journée.

C'est une des premières fois que le mouvement syndical se pose le problème de l'informatique.

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs voix aient relevé la difficulté actuelle à poser des revendications face à la progression de cette technique de pointe.

On en est encore au constat. On essaie de comprendre. Et le constat n'est pas brillant. Pourtant, toutes les syndicalistes présentes l'avaient en tête : il faut démythifier l'informatique qui n'est et ne doit rester pour tout le monde qu'une technique. On ne va pas casser l'ordinateur.

